

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal intégral de la séance du 19 MAI 2022





Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Bonsoir, mes chers collègues,

Je vais vous demander de bien vouloir prendre place, nous allons démarrer notre séance du Conseil municipal.

Le Maire procède à l'appel nominal des Conseillers

LE MAIRE : 30 membres sont présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULDT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Diane DOMAS, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Jean-Claude TREMINTIN, Jean-Jacques VEILLEROT, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Edith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Nicolas PUJOL, Céline PEIGNÉ, Arnaud BOSSER, Pauline GEISMAR, Christophe WARTEL, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ, Pierre CAZENEUVE et Irène DOUTSAS.

Monsieur Sacha GAILLARD est excusé et a donné pouvoir à Françoise ASKINAZI qui l'accepte ;
Monsieur François-Henri REYNAUD est excusé et a donné pouvoir à Éric BERDOATI qui l'accepte ;
Monsieur Laurent MONJOLE est excusé et a donné pouvoir à Jacques GRUBER qui l'accepte ;
Madame Claire LOUVET est excusée et a donné pouvoir à Nicolas PORTEIX qui l'accepte ;
Monsieur Xavier BRUNSCHVICG est excusé et a donné pouvoir à Irène DOUTSAS qui l'accepte ;

Merci beaucoup.

I- Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2022

Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Unanimité. Merci.

II- Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Je dois vous rendre compte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal. Je vais aller assez vite, il y en a 85.

■ Urbanisme

- Exercice du droit de préemption urbain pour un hôtel situé 100 rue de la Porte Jaune à St-Cloud (cadastré section AN numéro 409, déclaration d'intention d'aliéner 2021/0554 enregistrée en mairie de Saint-Cloud le 16 décembre 2021)

■ Affaires juridiques et domaniales

- Mise à disposition et location de salles à diverses associations : salles du Grand Livre, Brunet, des Colonnes, de la Porte Jaune, de la salle Lino Ventura, du studio Bertrand Tavernier (21)
- Avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'un local au Commissariat
- Convention d'occupation domaniale pour un logement sis à Saint-Cloud 60 avenue Bernard Palissy
- Avenants n° 1 aux conventions d'occupation domaniale pour plusieurs logements sis à Saint-Cloud (13)
- Conventions d'occupation précaires de 2 emprises 90 bd de la République et 8 rue de la Libération pour des points de dépistage COVID
- Autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un point de vente proposant des collations aux 3 Pierrots, dans le cadre du concert d'Anne SILA le 19 avril 2022 et des opéras « LIVE » programmés en mai 2022
- Signature d'une convention d'honoraires au profit du cabinet de CABANES AVOCATS
- Adoption de la convention d'honoraires au profit de la SCP BAUER-VIOLAS-FESCHOTTE-DUBOIS-SEBAGH Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

- Remboursement de la franchise contractuelle du marché d'assurance Responsabilité civile dans le cadre du sinistre BUJARD
- Remboursement des frais de réparation du véhicule de M.GUEHO non pris en charge par l'assurance responsabilité civile de la Ville
- Contrat avec la société AM² pour la location courte durée d'un utilitaire de type JCB
- Contrats pour la location courte durée de deux véhicules utilitaires
- Mise à disposition de l'association Ligue de l'enseignement des Hauts de Seine, de l'accueil de loisirs sans hébergement Fouilleuse pour l'organisation d'une session de formation générale BAFA, prévue du 23 au 30 avril 2022.
- Contrats de maintenance de divers logiciels informatique (4)

■ Marchés publics

- Modification n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restructuration et à l'extension du Centre culturel les 3 Pierrots à Saint-Cloud
- Signature des lots n°4a et 4b et déclaration sans suite des lots 7a, 7b et 7c du marché de travaux pour la reconstruction de l'îlot des Avelines à Saint-Cloud (Halle de marché – Parking souterrain – Espace public – Commerce
- Contrat de prestation de services « PADKOS SASU » pour l'organisation de la soirée du personnel de la Ville, le vendredi 20 mai 2022
- Vente d'une prestation pour l'organisation d'une classe de découverte

■ Finances

- Demande de subventions pour la refonte de l'accès aux collections du Musée des Avelines sur le site Web et installation de deux bornes numériques à Saint-Cloud
- Demande de subventions pour la restructuration et l'extension du Centre culturel des 3 Pierrots à Saint-Cloud
- Demande de subventions au titre du contrat d'aménagement régional : restructuration et extension du Cinéma-théâtre des 3 Pierrots et aménagement de la rue des Villarmains et de l'avenue Caroline à Saint-Cloud
- Demande de subventions au titre de la modernisation et de l'extension de la vidéoprotection à Saint-Cloud

■ Régies municipales

- Création de la régie de recettes publicitaire avec CITHEA COMMUNICATION
- Créations de plusieurs régies d'avances relatives à divers séjours sur les mois de juillet et août 2022 (12)
- Avenants n°10 et n°11 à la régie d'avances dépenses effectuées par la Direction des finances

■ Culture

- Acceptation du don de la collection Daniel COLIN et affectation au musée des Avelines
- Convention de prêt d'un ensemble de porcelaines tendres de Saint-Cloud
- Opération de régulation des collections de la médiathèque : organisation d'une vente le 14 mai 2022
- Fixation de prix de vente : lot de 10 cartes postales sous pochette au musée des Avelines
- Signature de conventions de résidence avec plusieurs producteurs (« 984 Productions », « la Tanière » et « des Histoires de théâtres » dans le cadre du festival BEFORE LE OFF (22, 24, 25 et 27 juin 2022)

■ Manifestations municipales

- Contrat de cession de droits d'exploitation du spectacle BELMONDO QUINTET
- Animation à la médiathèque municipale "Atelier CHIBI" dans le cadre du Club Ados samedi 4 juin 2022

Voyez, on ne pouvait pas faire plus vite.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance.

24 : DESIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

LE MAIRE : En l'absence de notre plus jeune habituel qui est Sacha GAILLARD, je pense que c'est Pauline GEISMAR, qui accepte.

Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ?

Unanimité. Et félicitations pour cette élection.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE, dans les conditions fixées par le Code général des collectivités territoriales en son article L. 2121-15, à la désignation d'un secrétaire de séance, en la personne de **Pauline GEISMAR**.

III - COMMUNICATIONS

DECLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes chers collègues,

En ce début de séance municipale, j'ai le plaisir d'accueillir notre nouveau collègue, Christophe Wartel, qui siège, dès cet instant, au sein de la majorité municipale. Soyez le bienvenu, Cher Collègue !

Applaudissements de l'assemblée

C'est aussi l'occasion pour moi de vous remercier pour votre confiance et votre engagement au sein de l'équipe de la majorité municipale. Votre engagement est exemplaire, puisque, depuis l'élection municipale de mars 2020, vous avez suivi avec attention et intérêt la vie politique locale. Nous accueillons, par conséquent, un nouveau collègue bien informé sur la vie municipale. Félicitations, cher Christophe, pour votre présence parmi nous !

Je souhaite également adresser, en mon nom personnel et au nom de l'ensemble des membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Cloud, nos plus sincères et chaleureuses félicitations à notre collègue, Claire Louvet, qui vient d'être une nouvelle fois maman. Bienvenue à la petite Isaure et tous nos vœux de bonheur à toute la famille !

Applaudissements de l'assemblée

Mes chers collègues, je souhaite profiter de cette communication de début de Conseil municipal pour confirmer à tous les Clodoaldiens, qui m'interrogent beaucoup ces derniers jours sur ce sujet, que je ne suis pas candidat aux élections législatives de juin prochain. La raison est simple : être député de la nation vous interdit d'être maire. En effet, la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 a encadré le cumul des mandats. Les parlementaires nationaux ont des possibilités restreintes quant au cumul de plusieurs mandats électoraux. Il est désormais interdit à tout député et tout sénateur d'exercer une fonction exécutive locale.

Or, il se trouve que j'aime passionnément, presque charnellement oserai-je dire, Saint-Cloud. Agir au quotidien au service des administrés est une tâche passionnante et terriblement gratifiante. C'est un choix de vie que j'assume et qui me comble. J'habite Saint-Cloud depuis presque 35 ans. Mes deux filles y ont grandi, y ont été scolarisées. Non seulement j'habite Saint-Cloud, mais j'aime y vivre ! Cet attachement à ma commune est aussi la cause de mon engagement. Alors que la politique est devenue le plus souvent affaire de communication, croyez bien que je le déplore profondément, être maire en 2022 vous rappelle quotidiennement le sens de l'engagement et ce que devrait être en toutes circonstances la politique.

En effet, en philosophie, la politique est une notion centrale. Elle provient du grec "polis", la cité, et "techné", la science : la politique se définit comme une science du gouvernement de la cité. Comme science théorique, la politique est la science de l'idéal ou de la doctrine à partir desquelles le gouvernement doit régler son action. C'est en général l'œuvre des partis politiques.

Pour moi, la politique consiste à s'engager au service de l'intérêt général. Ce n'est pas un hobby, c'est une fonction qu'il faut exercer avec professionnalisme, exigence et enthousiasme. Une seule condition est préalable à l'engagement : l'amour des gens.

Voyez-vous, mes chers collègues, la politique ce n'est pas une affaire de diplôme, la politique ce n'est pas une affaire de carrière, la politique, mes chers collègues, c'est avant tout une affaire d'engagement au service de ses compatriotes.

Pour revenir à Saint-Cloud, ce qu'avec toute l'équipe de la majorité municipale je réalise au quotidien me passionne : le projet du marché des Avelines, le projet de requalification des 3 Pierrots, mais aussi la fête de l'enfance hier, toute la journée au jardin de l'Avre au milieu de plus de 800 enfants, tout est important !



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le Maire, c'est le généraliste de la vie quotidienne des habitants et de sa commune. Dans cet écosystème singulier qu'est celui d'un Conseil municipal, les oppositions ont un rôle à jouer. Elles peuvent le jouer à la seule condition qu'elles travaillent, qu'elles proposent. Le simple fait de s'opposer ne suffit pas.

Bien sûr, tout n'est pas simple, tout n'est pas idyllique, mais c'est de la complexité de la tâche que naît le plaisir du devoir accompli. Soyez-en persuadés, mes chers collègues, c'est cette passion pour Saint-Cloud qui m'anime. C'est pour cette même et unique raison que mon devoir est toujours et inlassablement de défendre Saint-Cloud, surtout quand de funestes projets mettent en péril sa qualité de vie, son pouvoir d'action ou encore son autonomie. C'est très précisément pour cette raison que j'ai agi pour sa défense quand le gouvernement de l'époque, en 2015, avait décidé de construire 6 000 logements sur l'hippodrome. C'est pour cette même raison que je dénonce et que je combats l'effet ciseaux dévastateur que représente la disparition de la DGF conjuguée à l'explosion irrationnelle des péréquations. C'est également pour cette même raison que je m'oppose à toute forme de densification imposée par l'Etat sur notre commune.

Mes chers collègues, rappelez-vous, il y a quelques mois, la nation a rendu hommage à Joséphine Baker. Son entrée au Panthéon est venue honorer son engagement durant la seconde guerre mondiale et aussi celui mené aux cotés de Martin Luther King. A l'instar de sa célèbre chanson : j'ai deux amours, vous connaissez la suite, je dirais moi aussi, j'ai deux amours, mon pays et Saint-Cloud ! »

Monsieur WARTEL, si vous voulez nous dire un petit mot, mais ce n'est pas obligatoire, vous êtes le bienvenu.

COMMUNICATION DE Monsieur WARTEL Nouveau conseiller municipal de la majorité entrant

Simplement, ce petit mot pour vous remercier, Monsieur le Maire, et remercier ce Conseil de m'accueillir. Je suis très heureux et très honoré de le rejoindre. Et je ferai de mon mieux pour mériter la confiance que je peux donner à cette majorité municipale dans les mois à venir. Merci pour votre accueil.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Vous pouvez l'applaudir.

Applaudissements de l'assemblée

Madame de LARMINAT.

COMMUNICATION DE Madame de LARMINAT 1ère Adjointe au Maire déléguée à la Culture et au patrimoine

Merci Monsieur le Maire.

Alors, l'actualité culturelle est très riche en ce moment, après deux années compliquées en raison de la crise sanitaire. Les animations se succèdent pour le plus grand plaisir des spectateurs de tout âge !

■ Les 3 Pierrots

- Par exemple, nous avons accueilli la chanteuse **Anne Sila** avant son départ en tournée, c'était le mardi 18 avril. Un concert qui a affiché complet et rencontré un grand succès.
- La **finale des Pierrots de l'Humour** a également eu lieu aux 3 pierrots, devant un jury de professionnels. Le lauréat s'appelle Jeanjean et il assurera la première partie de l'humoriste AZ le jeudi 2 juin à 20h30. Un grand bravo à lui.
- Mardi 17 mai, nous avons vécu **en direct la cérémonie d'ouverture du Festival de Cannes**. Ambiance Croisette et été, séance photos et tapis rouge sur les marches des 3 pierrots, cocktail puis projection du film d'ouverture du Festival "Coupez !" de Michel Hazanavicius. Bel enthousiasme des nombreux participants à cette soirée.
- Alors, la saison théâtrale continue bien sûr en parallèle, et il y a même un spectacle en ce moment devant une salle comble. Et de nombreux événements sont encore prévus pour les semaines à venir. Alors je ne peux pas tous vous les citer, mais je vous invite à noter la **projection d'Invincible** en présence de Christian Jean-Pierre,



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

journaliste sportif et réalisateur du documentaire sur le mythique entraîneur Arsène Wenger. Donc, une soirée foot aux 3 pierrots, ce sera le mardi 31 mai. Il y aura peut-être des surprises, oui.

- Alors, une nouveauté importante, cette année, également aux 3 pierrots avec la création du **Festival Before le Off**. Donc, des spectacles, qui se créeront pour la première fois en Avignon, seront présentés en avant-première chez nous. 4 spectacles ont été sélectionnés pour cette première édition et nous baisserons le rideau pour les travaux de restructuration de notre établissement à l'issue du concert final, le lundi 27 juin. Le programme détaillé du Festival est disponible en ligne sur le site internet de la Ville. Mais il y a également un petit fascicule papier que je vous distribuerai bien volontiers si vous ne l'avez pas encore vu.

■ La Médiathèque

- Au mois d'avril, la médiathèque a participé à l'**événement** national des **48H BD**. Et l'exposition autour du manga « l'atelier des sorciers », a rencontré un franc succès. Diverses animations ont eu lieu à cette occasion avec notamment les jeunes du Club ados et les seniors des Coteaux. Vous voyez, on s'adresse à toutes les tranches d'âge.

- Le samedi 14 mai, nous avons organisé la **8ème édition de l'opération Recycle Livres**. Alors je vous rappelle qu'il s'agit d'acheter, pour des sommes allant de 1 à 3 €, de nombreux ouvrages déclassés, des livres, des bandes dessinées, des documentaires, des CD. Très belle participation cette année, avec une recette totale de 2 211 €.

■ Le Musée des Avelines

- Au musée des Avelines, l'exposition « **Bons Baisers de Saint-Cloud - la carte postale à la Belle Époque** » est ouverte depuis le 14 avril et a déjà séduit 1 400 visiteurs en un mois. À l'occasion de leur visite, les Clodoaldiens qui le souhaitent sont invités à inscrire des souvenirs d'enfance ou de famille dans un journal de souvenirs collectifs.

- Les premières animations ont eu beaucoup de succès également : les enfants se sont amusés avec une **chasse au détail** le week-end de Pâques, les mélomanes ont assisté au spectacle « **Invitation au voyage** ». Et ce samedi 14 mai, nous avons proposé des visites théâtrales et des ateliers en famille dans le cadre de **la nuit des musées**.

- Alors pour les semaines à venir, il y a beaucoup d'événements également qui sont prévus. Je vous invite à noter notamment la manifestation nationale **Rendez-vous aux jardins** qui aura lieu le 4 juin. Ce jour-là, les visiteurs pourront participer à l'élaboration d'une fresque florale et créer une carte postale en grand format dans le jardin des Avelines.

- Alors je voulais vous dire également que **les collections du musée voyagent**, puisque plusieurs œuvres ont été prêtées ces derniers mois, ce qui prouve que la qualité de nos collections est reconnue par diverses institutions. À titre d'exemple, nous avons des pièces de porcelaine tendre de Saint-Cloud qui ont été présentées au musée départemental de Sceaux. Le tableau d'Edouard Dantan « *Un coin d'atelier* » revient pour sa part du musée Courbet d'Ornans. Et d'autres œuvres seront prêtées dans les prochains mois, notamment « La gare de Saint-Cloud » d'Edouard DANTAN au musée d'arts de Nantes et le « Zouave trappiste » d'Horace Vernet au Château de Versailles.

■ L'ECLA

- Alors quelques mots pour vous dire que l'ECLA vient d'intégrer le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques, **le SDEA92**. Ce label garantit la qualité des enseignements de notre association dans les domaines que sont la danse, les arts visuels, le théâtre et la musique.

- Après deux années de crise sanitaire, la semaine de la musique de l'ECLA fait son retour ; ce sera du 16 au 22 mai, donc c'est en ce moment en fait. Au Carré et au musée des Avelines, adhérents, professeurs et musiciens professionnels se produisent en public. Donc il y a un programme éclectique avec des concerts, une conférence musicale, un show case. Et, ce samedi, la demi-finale du tremplin lycéens, « **Première Seine** » en partenariat avec le Festival Rock en Seine.

- Les inscriptions aux activités de la saison prochaine débiteront le mercredi 1er juin avec plus de 80 activités différentes proposées.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

■ Le Conservatoire

- Et je finis avec le Conservatoire pour vous dire qu'un groupe de 20 élèves s'est rendu à Toulouse pendant les vacances de Pâques pour donner **une représentation des « Petits Faust »**. Une belle expérience pour nos petits artistes Clodoaldiens.
- Et enfin les animations battent leur plein en cette fin d'année avec de nombreux concerts de professeurs. Il y en a un prévu ce week-end. Ils se succèdent jusqu'au grand **week-end final** qui aura lieu **du 24 au 26 juin**. Je compte sur vous pour y assister nombreux.
Merci de votre attention.

LE MAIRE : Merci Madame de Larminat. Monsieur PIERSON.

COMMUNICATION DE Monsieur PIERSON 2^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale et à la santé
--

Simplement un mot, Monsieur le Maire, pour vous dire que j'ai eu l'honneur d'accompagner un groupe de jeunes de l'APAJ dans le cadre de leur travail sur le devoir de mémoire pour une visite d'Auschwitz. C'était un moment extrêmement fort, avec une implication des jeunes absolument remarquable et j'ai eu l'honneur de déposer une gerbe en votre nom au monument d'Auschwitz.
Sinon pas d'autre communication.

LE MAIRE : Merci Monsieur Pierson. Madame PINAULDT.

COMMUNICATION DE Madame PINAULDT 3^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Ville durable

Merci Monsieur le Maire.

■ Permis de végétaliser quartier Centre-Village

Alors, le permis de végétaliser figure dans les engagements que nous avons pris lors des dernières municipales. Le principe étant de permettre aux habitants qui le souhaitent de jardiner sur des espaces publics que la Ville a préalablement dédiés au jardinage. Le Square d'Île-De-France a été identifié pour mettre en œuvre ce permis de végétaliser. Il s'agit d'un espace public situé derrière le magasin Franprix du Centre-village, actuellement en mauvais état et facteur d'insécurité, car un peu à l'écart et peu fréquenté. L'objectif de ce projet de valoriser cet espace par les habitants jardiniers est de faire de ce square un lieu convivial et agréable dans le Centre-village. Les 6 îlots existants seront partagés en 13 parcelles. Chaque jardinier sera responsable de sa propre parcelle en ayant une autonomie dans ses choix, tout en respectant les règles définies par une charte de bonnes pratiques qu'il aura préalablement signée. Ce projet a été présenté lors du dialogue de quartier du 17 mai et, à partir du 11 juin jusqu'au 26 juin, les habitants qui se sentent une vocation de jardinier pourront s'inscrire en ligne sur le site de la Ville. Le tirage au sort se fera pendant la semaine du 27 juin et le lancement de l'opération est prévu dans le courant du mois de septembre, la date étant encore à définir.

■ Permis de végétaliser du cimetière

Je souhaiterais à nouveau remercier le Rotary Club de Saint-Cloud qui a remis à la Ville un chèque de 1 000 € comme contribution au projet de végétalisation du cimetière. Cette remise de chèque s'est faite de façon officielle lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 10 mai dernier en salle des mariages, à l'occasion de la remise des prix « Servir et Mains et Création » décernés chaque année par le Rotary. La municipalité a été très sensible à ce geste d'encouragement à l'action que mène la Ville en matière de préservation de la biodiversité. Cette action s'inscrit dans le cadre de la labellisation « Territoire engagé pour la nature » obtenu par la Ville en 2020.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

■ Valot mégots

Enfin, nous venons de renouveler la convention annuelle que nous avons passée avec la société Éco Mégot, et 13 fûts supplémentaires sont placés dans différents endroits de la Ville, ce qui fait en tout 38 fûts bien reconnaissables par leur couleur orange fluo. Depuis le début de l'opération Valot mégots qui date d'avril 2021, 422 750 mégots ont été collectés, mais il reste encore beaucoup de mégots jetés au sol. Aussi, pour compléter ce dispositif et pour sensibiliser davantage les fumeurs, une campagne d'information sur le recyclage des mégots sera diffusée prochainement.

Je vous remercie ;

LE MAIRE : Merci Madame Pinault. Monsieur GRUBER.

COMMUNICATION DE Monsieur GRUBER 4^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Éducation

Merci Monsieur Le Maire.

■ Fête de l'enfance :

Hier, mercredi 18 mai, après deux ans d'interruption à cause de la pandémie, a eu lieu la fête de l'enfance au jardin de l'Avre avec plus de 800 enfants des centres de loisirs maternels et élémentaires du mercredi. Cette belle journée a débuté par des spectacles préparés par les élèves déguisés à cette occasion. Après le pique-nique, ils ont pu profiter de grandes structures gonflables et de stands de jeux. En synthèse, du pur bonheur offert aux enfants de Saint-Cloud et un gros travail de préparation et d'organisation de la part des animateurs que je remercie chaleureusement.

■ Passeport du civisme

En ce qui concerne le passeport du civisme, les élèves d'une classe CM1-CM2 se sont rendus en mairie ce jour et ont été accueillis par Monsieur le Maire et moi-même. D'autres élèves viendront le 24 mai et le 2 juin, ce sera au tour du duo d'adjoints au Maire Porteix-Gruber de recevoir de nouvelles classes.

C'est l'occasion pour les élus d'expliquer aux élèves le rôle et le fonctionnement de la mairie et contribuer à renforcer leur sens civique.

À noter que la remise des médailles du passeport du civisme se fera le 24 et 27 juin par Monsieur le Maire dans les écoles.

■ Délégation de service public relative à la restauration collective

Concernant la DSP de la restauration scolaire, nous serons invités dans ce Conseil à voter le choix du délégataire retenu pour la délégation du service public, suite à la procédure d'appel d'offres, pour un démarrage du contrat au 1er août 2022. Nous avons, dès décembre 2020, informé les représentants de parents d'élèves sur les enjeux de la restauration scolaire au cours d'une réunion. Des informations clés ont été apportées avec le souci d'évacuer des idées fausses. À ce propos, il me semble important de rappeler ici quelques éléments objectifs et factuels à savoir :

Saint-Cloud n'a pas de cuisine centrale et ne pourra jamais s'en doter. La construction d'une telle cuisine demanderait un terrain de 2 500 m², la construction d'un bâtiment d'un coût de plus de 5 millions €, l'achat de nombreux équipements, le recrutement en grand nombre d'un personnel qualifié conséquent, la gestion des risques financiers sanitaires, la maîtrise des normes de production toujours plus complexes et exigeantes. La ville doit donc se faire livrer des repas par des entreprises spécialisées en restauration scolaire, qui possèdent un tel outil de production, à savoir une cuisine centrale. Seule une liaison froide permet la livraison des repas entre le lieu de production d'une entreprise tierce et les écoles, avec une remise en température des plats dans les cuisines des écoles avant consommation. Pour de multiples raisons, ces cuisines dans les écoles ne peuvent devenir des lieux de production. Il n'y a donc pas de possibilité de conception de repas chauds sur place. La création d'une cuisine centrale, en partenariat avec d'autres communes voisines, n'est pas non plus une solution souhaitable, car, tout en impliquant une liaison froide, elle apporterait une complexité de gestion et de gouvernance, ainsi qu'une perte de contrôle par la Ville, sans apport qualitatif supplémentaire. La Ville a demandé à un cabinet de Conseil une étude complète et détaillée sur les différents modes de gestion de la restauration



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

scolaire qui s'offre à la Ville de Saint-Cloud. Cette étude a fait l'objet d'un comparatif des avantages et des inconvénients d'une gestion directe par le biais d'une régie, ainsi qu'une gestion privée par le biais soit de marché public, soit d'une délégation de service public. Ce comparatif a été présenté lors de la Commission consultative des services publics locaux du 26 mai 2021. Après analyse de cette étude, la Commission a rendu un avis favorable pour une DSP, mode de gestion le plus adéquat à répondre aux attentes de la Ville, en écartant, de fait, le mode de gestion en régie municipale, car il implique la création d'une cuisine centrale, solution irréaliste pour la Ville, comme déjà évoquée, et en écartant aussi la gestion au marché public, en réalité la gestion en plusieurs marchés publics, ce qui engendrerait de fortes contraintes en termes de gestion opérationnelle, de gestion du risque sanitaire, sans apport supplémentaire en termes de qualité de service.

L'information en toute transparence des parents se fait aussi au travers des commissions de restauration trimestrielles, qui associent des parents d'élèves, le délégataire de la restauration et le service Éducation. L'objectif est de partager sur ce qui fonctionne bien, sur ce qui doit être amélioré, d'établir les corrections si nécessaires dans le cadre d'un processus continu, de suivre la qualité du service de restauration.

Une concertation avec les familles s'est matérialisée concrètement par une consultation des parents en 2021. Celle-ci a été conçue en collaboration avec des représentants de parents d'élèves. Les résultats de cette consultation ont bien évidemment été pris en compte dans l'écriture du cahier des charges.

Le choix de la société délégataire fera l'objet d'une des délibérations de ce Conseil. Par ce choix, la Ville va faire bénéficier les élèves d'une restauration scolaire très qualitative, tout en respectant ses objectifs de développement durable, comme nous le verrons, la société retenue propose 57% en valeur de produits durables et de qualité, au-delà donc des 50% fixés par la loi Egalim. La Ville de Saint-Cloud sera en avance de 2 ans sur l'abandon du plastique pour le transport des plats cuisinés, grâce à l'utilisation des bacs en inox, aussi appelés bacs gastronomes.

A noter que Saint-Cloud sera le premier client de la cuisine centrale retenue par le délégataire à utiliser de tels bacs.

Pardonnez-moi, Monsieur le Maire, d'avoir été un peu long, mais quand on a des convictions et une volonté d'offrir le meilleur à nos jeunes concitoyens, il peut se faire que l'on prenne un peu de temps à partager.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci et c'est très naturel, Monsieur Gruber. Madame du SARTEL.

COMMUNICATION DE Madame du SARTEL 5^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

■ **Voirie**

• **Campagne de désherbage**

Concernant la voirie, on a une campagne de désherbage qui va commencer pour nos trottoirs de la Ville. Pour rappel, nous sommes en « zéro phyto » et faisons une fois par an les trottoirs et 2 fois par an les pieds d'arbres.

• **Travaux à venir**

- Le département va reprendre, fin juin, des zones ponctuelles sur la rue Gounod, ainsi qu'il va refaire la sécurisation des passages piétons. Cela permettra d'être plus avancé, d'avoir une meilleure vision sur la rue et par conséquent d'être plus protégé en voulant traverser.

- Il fera également des travaux d'enrobé d'un tronçon du boulevard de la République, allant de la rue Michel Salle à la rue de l'Avre. Ces travaux sont programmés pour la fin du mois d'août.

• **Rénovation de la rue des Villarmains**

Les études en vue de la rénovation de la rue des Villarmains avancent. Nous poursuivons nos comptages pour connaître au mieux les flux de voitures et notamment pour l'Avenue Caroline, afin d'affiner les propositions de notre A.M.O. Une fois acceptée avec Monsieur le Maire, l'étape suivante sera la présentation de ce projet aux riverains. Et je rappelle que l'objectif n° 1 de ces travaux est de faire ralentir les voitures dans cette rue.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Et nous en profiterons pour embellir cette rue, augmenter la végétation et y implanter un point d'apport volontaire pour le verre.

• **Eclairage urbain**

Concernant l'éclairage urbain, nous refaisons cette année la rue du commandant Lareinty dans sa totalité. Cela permettra d'avoir un système dernière génération en LED avec une consommation moindre. L'étude d'éclairage est commandée sur une base de 10 lux, qui est une intensité pour la lumière générale de la rue.

■ **Propreté**

• **Points d'apports volontaires**

Le projet d'implantation de nos 3 flux d'apports volontaires, enterrés rue d'Orléans, avance. Je rappelle que cela va permettre de libérer l'espace public de ces poubelles et cartons qui jonchent nos trottoirs à cet endroit. Les riverains qui ne peuvent rentrer leurs bacs auront la possibilité de les rendre, ainsi que tous les volontaires à ce nouveau système. La prochaine étape sera une communication qui sera distribuée aux concernés du quartier du Centre.

• **Bacs de collecte**

Concernant la taille des bacs, nous avons souvent des demandes pour savoir si on peut faire évoluer la taille. Oui, je rappelle que vous pouvez demander un changement de taille à tout moment en vous adressant à l'espace public et je rappelle que l'objectif est de diminuer le tonnage des ordures ménagères et d'augmenter celui des emballages à volume égal, s'il y a un problème de stockage dans les immeubles ou maisons.

■ **Mobilités**

• **Stations de gonflage**

Et concernant la mobilité, nous avons maintenant 5 stations de gonflages qui sont installées et disponibles sur la Ville, dont 2 avec un kit de réparation. Les implantations sont sur le site de la Ville.

• **Code de la route**

Et je voulais finir sur un petit mode d'emploi, parce que ça ne semble pas très bien compris sur ces petits panneaux triangulaires à destination des cyclistes que l'on trouve sur les feux tricolores. Avec leurs flèches, ils nous indiquent que les cyclistes peuvent passer au rouge et prendre la direction indiquée, mais à une seule condition, c'est de respecter tout au moins les piétons voulant traverser à ce moment-là et ce fait-là n'est pas très souvent respecté dans l'usage, donc je me permets de le rappeler.

Je vous remercie Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame du Sartel. Monsieur BERTHET.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Monsieur BERTHET 6^{ème} Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants</p>
--

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Anciens combattants**

Alors, concernant les anciens combattants, nous avons vécu une belle cérémonie du 8 mai qui s'est bien passée, beaucoup de monde, les jeunes des écoles, des jeunes de l'APAJ, et bien sûr de nombreux Clodoaldiens et les élus. Donc soyez tous remerciés pour votre présence.

Une mention toujours particulière pour Gisèle Thomas et le Comité d'entente qui s'investit toujours beaucoup dans ces manifestations pour la Ville et merci à Carole Doss et ses services pour l'organisation.

■ **Urbanisme**

En ce qui concerne l'urbanisme, faire un petit point simplement. Je pense que vous l'avez vu dans votre magnifique nouveau Saint-Cloud Magazine qui concerne la poste. Si vous l'avez lu, vous avez vu que la poste est en train de se restructurer, donc c'est un élément majeur pour la vie de notre cité. Bien sûr, cette restructuration va se faire dans la continuité du service public, il n'y a pas de rupture, donc toujours du courrier



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

distribué. Le bureau de poste, sera donc ouvert pendant la phase de travaux et, dans une première étape, la Poste s'hébergera dans un algeco haut de gamme climatisé, avec des bureaux intérieurs, tout ce qui va bien, parce qu'il faut quand même recevoir très correctement nos Clodoaldiens. Et dans cette première étape, ce bureau de poste algeco sera basé sur le petit parking qui est à côté du bureau de poste actuel. Donc pendant toute cette phase de travaux, en fait, l'emplacement ne change pour ainsi dire pas, il y a quelques mètres d'écart, pendant que les travaux se font, ils resteront là.

Pour essayer d'être simple, la Poste divise en 2 son activité, donc l'activité bureau de poste, le courrier et la distribution de courrier, et la 2ème activité qu'on appelait centre de tri, et qui faisait partie également du site de Saint-Cloud, qui devient plus un centre postier qui va se situer au 57 boulevard de la République, et ceci de façon définitive, mais je n'entrerai pas dans les détails. Les travaux vont commencer dans les jours qui viennent. Autant on a une phase de travaux pour le bureau de poste, autant pour la partie Centre postier, les travaux sont en train de commencer, il s'installera d'ici quelques mois, quelques semaines, dans cette partie au 57 boulevard de la République. Pour ceux qui ne visualisent pas le 57 bd de la République, c'est à la hauteur où il y a la banque le Crédit Agricole, juste en-dessous, un peu en contrebas, il y a un grand local de plus de 400 m². En fait les postiers viendront chercher le matin tout simplement leur sacoche et leur vélo. Alors bien sûr, il y a des salles de repos, il y a un certain nombre de choses, mais en fait il n'y a plus vraiment de tri. Les tris maintenant se passent à l'extérieur des villes et c'est simplement une partie de distribution qui sera à ce niveau-là. Donc, tout ça prendra quelques mois où le bureau de poste sera sur l'algeco. Et comme je vous le disais, le centre postier restera sur le 57 République. Voilà, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci, Monsieur Berthet. Madame COVO.

COMMUNICATION DE Madame COVO 7^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Petite Enfance et à la famille

Merci Monsieur le Maire.

■ La **Commission d'attribution des places en crèche** s'est tenue le jeudi 12 mai dernier. Donc je vous communiquerai les chiffres exacts lors du prochain Conseil municipal.

■ **Les dates à retenir, fermetures des crèches** : les crèches fermeront du mercredi 25 mai au soir pour rouvrir le lundi 30 mai au matin. Cela correspond au pont de l'Ascension. Quant au week-end de la Pentecôte, elles fermeront du vendredi 3 juin au soir pour rouvrir le mardi 7 juin au matin.

■ Enfin, une touche d'optimisme, les **fêtes de fin d'année** reprennent ! après des années de COVID.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Covo. Madame ASKINAZI.

COMMUNICATION DE Madame ASKINAZI 9^{ème} Adjointe au Maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Marché des Avelines**

Alors tout d'abord, je voudrais partager avec vous des informations concernant l'organisation de la future Halle du marché. Les travaux du marché des Avelines avancent bien. La Halle qui sera achevée en juin 2023 est un projet de grande envergure pour notre Ville. Plus qu'un marché, c'est un nouveau lieu de convivialité et un nouveau lieu de vie ouvert sur la Ville par le jardin des Avelines qui va relier la Halle du boulevard de la République à la rue Gounod en passant par la rue des Avelines. Cette grande Halle comportera deux parties qui peuvent fonctionner séparément, indépendamment l'une de l'autre.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Alors, il y a une première partie qui accueillera le marché tel qu'on le connaît aujourd'hui, donc avec des fruits, des légumes, le poissonnier, les bouchers, les charcutiers, etc. Et une 2ème halle qui, elle, sera un espace restauration du type « Food Court », donc plusieurs petits restaurants qui offriront des menus ou des mets, quelque chose de varié.

Ce nouvel espace de rencontre et de convivialité accueillera 6 jours sur 7, du mardi au dimanche, différents petits restaurants, donc des traiteurs qui proposeront des menus abordables à consommer sur place ou à emporter. On va utiliser la halle polyvalente pour mettre des chaises et recevoir le public. Donc cette nouvelle offre répond à un besoin qui manquait à ce quartier d'une façon générale et plus particulièrement rendra d'innombrables services, notamment aux salariés et aux étudiants, lycéens etc. Donc c'est une nouvelle opportunité aussi pour le marché qui bénéficiera de cette nouvelle clientèle.

Alors le marché, comment il fonctionne ? Comment on aimerait qu'il fonctionne ? Cette Halle de maraîchers, cette Halle, en dehors de la halle du « food court », on aimerait qu'elle soit ouverte 3 jours par semaine et non plus 2 jours. Jusqu'à présent, les Avelines ouvraient le mercredi et le samedi. Alors on a constaté qu'avec l'évolution des habitudes de travail de chacun, le télétravail, les RTT, l'organisation du travail, il serait bien de proposer un plus large éventail d'horaires. Donc on a pensé commencer le vendredi, genre fin de matinée vers 11h jusqu'à fin d'après-midi, 18h/19h, samedi et dimanche.

Voilà, je voulais partager avec vous cette nouvelle organisation que l'on soumettra, lors d'une réunion samedi matin, aux commerçants qui, j'espère, adhéreront à ce projet.

■ Dispositifs d'aide aux commerçants

Ensuite, lors du confinement, lors de la crise sanitaire COVID 19, certains commerçants étaient fermés. Nous les avons accompagnés tout du long, les avons informés aussi et surtout nous leur avons communiqué toutes les aides qui leur étaient proposées, notamment l'aide relance 92 qui était une aide du Département. Alors, 95 commerçants ont bénéficié de cette aide, à hauteur de 418 000€. Donc certains ont bénéficié de 1000 à 10 000€. Par exemple, 23% ont bénéficié de cette aide dans le secteur alimentaire, 18% aux services aux entreprises, 59% aux commerces de détail.

■ Animation Fête des mères au marché

Concernant l'agenda des manifestations à venir, le samedi 21 mai, il y aura une grande fête, la fête des mères au marché. Donc on proposera de venir gratter des tickets gagnants-perdants. Les gagnants se verront remettre un joli petit cadeau. Les parents et les mamans pourront également se faire photographier devant un mur végétal, que nous avons réalisé nous-mêmes, je précise. Et vous pourrez aussi profiter de faire vos achats, vos cadeaux de fête des mères, grâce à un marché des créateurs. Dimanche 22, nous avons aussi une petite fête des mères, cette fois-ci pas complète mais avec des cadeaux à gagner néanmoins.

■ Brocante Centre-Village

Dimanche 22 mai, n'oubliez pas la brocante du Centre qui est organisée par l'association des commerçants, avec la contribution de la Ville.

■ Apéritif de quartier

Et enfin jeudi 23 juin, un petit événement de l'opticien Light Optical qui est situé au 6 avenue de Longchamp, qui organise à partir de 18h un apéro de quartier, invitant les habitants des Coteaux à un moment convivial.

Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur PORTEIX.

COMMUNICATION DE Monsieur PORTEIX
10^{ème} Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots sur l'avancement du chantier du futur marché des Avelines, dont vient nous parler Madame Askinazi. Donc le chantier se poursuit à un rythme assez soutenu. A l'arrière du terrain du chantier, près de la rue des Avelines, a été achevée, il y a quelques semaines, une sorte de mini halle avec uniquement 4 poteaux, qui a



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

permis de valider les techniques de construction et la qualité des matériaux. Et, suite à cette phase de prototypage et, une fois après la fin de la couverture du parking souterrain, la construction de la halle proprement dite a démarré maintenant. Une petite moitié des poteaux a déjà été érigée. Il y en a, cette semaine, 24 sur les 51 qui sont prévus. La construction de ces poteaux va se poursuivre dans les prochaines semaines et une fois celle-ci achevée, commencera celle de la toiture.

Voilà, merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur ACHARD.

COMMUNICATION DE Monsieur ACHARD
13^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

Pas de communication.

Le MAIRE : Madame DOMAS.

COMMUNICATION DE Madame DOMAS
**12^{ème} Adjointe au Maire déléguée à la Communication, à l'événementiel
et à la démocratie participative**

Merci, Monsieur le Maire.

Après la nouvelle formule du Saint-Cloud Magazine sorti en avril, vous avez pu découvrir, début mai, dans vos boîtes aux lettres, une nouvelle publication municipale **le Saint-Cloud Scope**, qui est un agenda de toutes les sorties proposées à Saint-Cloud.

Ce guide sera trimestriel, mais nous avons commencé avec un numéro dédié aux événements de mai et juin, avant d'aborder l'été et septembre. Donc profitez de tous les événements organisés par les établissements culturels de la Ville, mais aussi par les autres services municipaux. Les associations Clodoaldiennes vous proposent également une large palette d'activités à découvrir. Et pour les plus jeunes, vous avez au verso le P'tit Cloud que vous connaissez déjà. Donc c'est un 2 en 1. Je vous souhaite donc une bonne lecture. Et un grand bravo au service communication pour la réalisation de cette nouvelle publication. C'est un vrai plaisir de travailler à leurs côtés.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci Madame Domas. Et je crois qu'on peut dire qu'on a tous eu beaucoup d'échos de la réussite de la nouvelle formule du magazine. Vraiment, moi je le vois au travers des Clodoaldiens que j'ai rencontrés. Donc transmettez toutes nos félicitations au service Communication.

Et pareil pour cet outil de communication qui, avant était un agenda qui était à l'intérieur, je ne sais pas si vous vous souvenez du magazine qui était finalement peu compréhensible, peu lisible et qui maintenant est un vrai outil à part entière et qui a toute sa place pour mieux informer nos administrés.

Madame ASKINAZI a la communication de Monsieur GAILLARD. Allez-y.

COMMUNICATION DE Monsieur GAILLARD
11^{ème} Adjoint au Maire délégué à la Citoyenneté et à la politique du handicap
excusé, rapportée par Françoise ASKINAZI

Merci, Monsieur le Maire.

■ **Elections législatives des 12 et 19 juin prochains**



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Dans le cadre des élections législatives qui se tiendront les 12 et 19 juin prochains, nous sommes toujours à la recherche d'assesseurs, afin d'assurer la bonne tenue des bureaux et le bon déroulement de ces 2 journées de scrutin. Pour ce faire, n'hésitez pas à prendre contact avec moi par mail ou téléphone, afin de vous affecter à un bureau de vote.

■ **CNI - Passeports**

Comme l'ensemble des communes, nous connaissons une augmentation constante et importante des dépôts des titres citoyenneté, cartes d'identité et passeports, depuis 2017 et en particulier en 2021, date de mise en place du nouveau format de la Carte d'Identité. Nous sommes passés de 534 dépôts de titres par mois en 2017 à 880 rien que pour les 4 mois de 2022.

Nous nous organisons avec le service, afin de satisfaire au mieux et dans les meilleurs délais les demandes des administrés.

■ **Handicap**

Enfin, relativement à ma délégation propre au handicap, nous travaillons avec mon collègue au sport, au sujet d'une journée handisport pour la rentrée 2022. J'en appelle à toutes les bonnes volontés, notamment associatives, pour s'associer à l'organisation de cette journée.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame GUEZENEC.

COMMUNICATION DE Madame GUEZENEC **Conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome / Fouilleuse et aux Séniors**

Merci Monsieur le Maire.

■ **Espace d'animation des Coteaux**

Les activités classiques ont toujours lieu à l'espace des Coteaux : informatique, arts plastiques, jeux de société, gymnastique douce et cérébrale, cercle de lecture, sans oublier **l'atelier PRIF (Prévention Retraite Ile de France – « l'équilibre en mouvement »**. Nous avons de nouvelles activités comme l'atelier cuisine en partenariat avec « Silver fourchette », tout le matériel nécessaire a été apporté sur place et cuisine sans cuisson, une grande première avec la tarte aux fraises.

■ **Animations et sorties**

- Sur Saint-Cloud : le traditionnel bal aux Heures Claires, la visite guidée de l'exposition « Bons baisers de Saint-Cloud » au musée des Avelines où de nombreux séniors ont retrouvé des commerces et des maisons de leur enfance. Une découverte de l'univers du manga à la médiathèque. 2 "thé-ciné" aux 3 Pierrots avec les films "En corps" et "Maigret", une balade dans le parc de Saint-Cloud, il reste encore beaucoup de coins à découvrir.

- En dehors de Saint-Cloud, une visite des ateliers des chocolatiers à Chaville sur le thème « macarons et chocolat ». Nous avons pris les transports en commun pour les autres visites hors Saint-Cloud. Par contre, seuls les séniors qui n'ont pas de problèmes pour se déplacer peuvent participer. Nous avons donc vu l'exposition Romy Schneider à la Cinémathèque de Paris, l'exposition Cézanne « Lumière de Provence » et Kandinski, l'Odyssée de l'abstrait, Colors festival dans un temple éphémère du Street Art dans le 11^{ème} arrondissement et l'exposition Jean Gabin au musée des années 30 à Boulogne. Vous voyez que c'est très varié.

- Plusieurs inscriptions ont eu lieu, depuis la sortie du Saint-Cloud Scope, de séniors qui ne connaissaient pas encore l'espace des Coteaux. Vous pouvez retrouver tous les détails du programme dans l'onglet mon quotidien, rubrique Solidarité.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup, Madame Guezeneec. Monsieur TREMINTIN, par anticipation des délibérations suivantes, des communications sur le sport, peut-être ?

COMMUNICATION DE Monsieur TREMINTIN **Conseiller municipal délégué au Sport**



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

■ **Stages Ecole des Sports** : Monsieur Climaud, et l'ensemble du pôle sportif, tiennent tout particulièrement à faire part de leur satisfaction pour l'intérêt que les Clodoaldiens témoignent à tous les stages sportifs que nous organisons pendant les vacances scolaires.

Pour les vacances de printemps, 3 stages ont été organisés, qui ont regroupé 48 enfants, avec, pour la première fois, une activité kayak. Ceux prévus pendant les vacances d'été se remplissent très rapidement.

Merci à tous ceux qui favorisent ce succès.

■ **Trophée Golf** : Le 9 mai dernier, le trophée de Saint-Cloud, organisé par l'UAS-Golf à Saint-Cloud, s'est déroulé sur le parcours du golf de Saint-Cloud. 158 participants y ont participé sous un soleil éclatant et des parcours au top. C'est une personnalité bien connue de Saint-Cloud qui a gagné le trophée de notre Ville en nous démontrant toutes ses qualités golfiques sans aucun besoin, il me semble, d'un apport spirituel.

■ **Annulation des courses au temps** : Demain matin, 735 élèves des classes de CM1 et CM2 des 6 écoles de Saint-Cloud, dont Saint Joseph, devaient courir 1,5 km dans les chemins boisés du pré Saint-Jean. Malheureusement, les prévisions météorologiques nous annonçant de fortes averses orageuses, nous avons été obligés, par précaution et pour éviter tout risque, d'annuler cette manifestation.

Le MAIRE : Merci beaucoup, mais c'est une sage précaution, vu les orages annoncés demain matin dès 5h. On va essayer de rentrer avant ; je ne suis pas sûr qu'on y arrive.

Madame MOUTON-VEILLÉ.

COMMUNICATION DE Madame MOUTON-VEILLÉ Conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux / Bords de Seine

Merci Monsieur le Maire.

Le 17 mai 2022, ont eu lieu les dialogues des quartiers Coteaux-Bords de Seine et Centre-village, dans la salle des mariages de l'hôtel de Ville. Un échange très sympathique entre les Clodoaldiens et les élus qui ont répondu à leurs questions. Pour commencer la soirée, il a été présenté en vidéo le nouvel aménagement des 3 Pierrots.

Merci Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Madame SAGROUN.

COMMUNICATION DE Madame SAGROUN Conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Merci Monsieur le Maire.

■ **Conseil des Jeunes** : En avril, le Conseil des jeunes a entamé un échange virtuel avec les jeunes du Conseil des jeunes de Maidenhead, Royaume-Uni. Ce premier échange a permis de faire connaissance et de voir les niveaux d'anglais et de français de chacun. Conclusion, peuvent mieux faire des 2 côtés et je m'inclus dans la remarque. Les jeunes se revoient virtuellement le 31 mai pour se présenter individuellement et pour présenter leurs villes respectives. L'objectif de cet échange est de développer la valeur d'ouverture et de relancer les échanges entre villes jumelées. En espérant qu'un jour ces jeunes puissent se rencontrer à Saint-Cloud et/ou Maidenhead pour partager de bons moments.

Lors des cérémonies du 8 mai, 3 jeunes filles du Conseil des jeunes ont participé activement à la cérémonie, 2 en tant que porte-drapeau et une en lisant un texte.

■ **Clean Walk** : Le 18 mai a eu lieu la Clean Walk dans les rues de Saint-Cloud, organisée par le lycée Alexandre Dumas, le Conseil des jeunes et l'accueil jeunes. Encore un partenariat réussi.

■ **Finale du concours d'éloquence** : Le samedi 11 juin matin aura lieu la finale du concours d'éloquence organisé par le Lions Club sur les villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson. 3 collèges vont donc concourir. En tant que membre du jury, j'ai hâte de voir les prestations de chacun.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

■ **Fête de l'accueil jeunes** : La fête de l'accueil jeunes est prévue le 1er juillet à partir de 16h30. Nous vous attendons nombreux pour fêter ensemble la très bonne fréquentation en croissance de cette structure. En effet, nous arrivons certains jours à la limite d'accueil possible.

Pour information, le Conseil des jeunes se renouvelle au mois de septembre. Ne pas hésiter à postuler, la campagne de recrutement va très prochainement commencer.

■ **Quelques nouvelles des associations** :

- **La Passerelle** réfléchit à mettre en place de l'accompagnement scolaire pour les jeunes déscolarisés en journée avec un accompagnement particulier. Un partenariat avec l'ECLA a été mis en place pour l'accompagnement des enfants le soir dans les locaux de l'ECLA.

- Concernant **l'APAJ**, elle poursuit son projet de devoir de mémoire sur le terrain. En effet, après la visite du mémorial de la Shoah, les jeunes sont partis sur les traces des victimes des camps de concentration en Pologne. Énorme moment d'histoire et d'émotions qu'ils n'oublieront jamais. En participant à cette démarche, ils deviennent des ambassadeurs de l'Histoire pour ne jamais oublier. Bravo pour ce beau travail.

- Concernant **l'association CAPU**, elle est une association très active à destination des jeunes neuro-atypiques. La particularité de cette association ? C'est une association dirigée par des jeunes pour des jeunes de 14 à 30 ans. A souligner : une ligne d'écoute tenue par des jeunes formés par des psychologues pour les jeunes, ouverte le lundi et le vendredi de 20h à 22h. Pour connaître les nombreux événements virtuels organisés par cette association, vous pouvez consulter leur site Facebook en vous abonnant à l'association CAPU.

Pour finir, je souhaite à l'ensemble des jeunes de Saint-Cloud bon courage et bonne chance pour leurs examens de fin d'année.

Merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Merci Madame Sagroun. Madame RECHAIN.

<p style="text-align: center;">COMMUNICATION DE Madame RECHAIN Conseillère municipale déléguée aux Espaces Verts</p>
--

Merci Monsieur le Maire.

■ **Jardin de l'Avre** : Quelques mots concernant le jardin de l'Avre. Suite à 2 événements tempétueux en 2021, la clôture de la résidence du 189-191, boulevard de la République, mitoyenne du jardin, s'est écroulée du côté du square de jeux, provoquant également l'arrachage de la haie de lierre. Après de nombreux mois d'attente entre rapport d'expertise et réunion de copropriété, les travaux de remise en état de la clôture ont pu avoir lieu entre les 25 et 29 avril derniers, travaux à la charge de la copropriété.

Le service Espaces verts va réagencer provisoirement la zone située le long de la clôture, ainsi que réalimenter le bac à sable pour la période estivale. Après l'été, le sol souple autour des jeux sera remplacé par du gazon synthétique. Un nouveau jeu sera installé à la place du bac à sable. Les jeux à ressorts seront changés et l'implantation d'une haie champêtre en accord avec la LPO viendra en remplacement de la haie de lierre.

■ **Square Guinard** : Concernant le Square Guinard, un plancher de jeu cassé par malveillance sur la structure de grimpe est en commande, un arbre sera planté à l'automne et un jeu à ressort en remplacement du bac à sable est commandé.

■ **Rond-point Santos Dumont** : Enfin, un dernier point, concernant le rond-point Santos Dumont dans le quartier Coteaux-Bord-de-Seine, nous allons réaménager la partie végétale du rond-point autour de la statue par un aménagement paysager composé de pieds de vigne, de gabions de pierre, d'une petite prairie fleurie et d'une zone de bulbes de saison. Un petit hôtel à insectes viendra compléter cet aménagement et sera fabriqué par l'association Espaces. Les piétons pour leur sécurité seront invités à utiliser les passages piétons existants autour du rond-point et non plus au milieu du rond-point.

Merci.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le **MAIRE** : Merci Madame Rechain. Madame MICHOUDET.

COMMUNICATION DE Madame MICHOUDET
Conseillère municipale déléguée au quartier PASTEUR / MAGENTA

Nous étions très heureuses avec Madame Peigné d'accueillir de nombreux Clodoaldiens lors du dialogue de quartiers Pasteur-Magenta et Montretout-Coutureau, le 11 mai, au Conservatoire.

Nous avons présenté différents projets significatifs pour la Ville, comme le déménagement de la Poste, Monsieur Berthet en a parlé, le marché des Avelines, Madame Askinazi en a parlé, et le Centre culturel des 3 pierrots.

Merci Monsieur le Maire.

Le **MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur PUJOL.

COMMUNICATION DE Monsieur PUJOL
Conseiller municipal délégué au quartier CENTRE-VILLAGE

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mardi dernier, s'est déroulée la séance du dialogue de quartiers des quartiers Coteaux-Bords-de-Seine et Centre-Village. De nombreux Clodoaldiens étaient présents, ils ont pu découvrir les projets de réaménagement des 3 Pierrots. Ils sont venus discuter des nombreuses constructions des quartiers Coteaux, de l'aménagement de la RD 7, de la construction de l'Institut Curie dont la fin est espérée pour la fin d'année.

Nous avons également présenté un projet de végétalisation du Square Île-de-France. 13 lots vont être proposés aux habitants du quartier Centre-Village pour leur permettre d'exprimer leur créativité.

Un dernier mot pour vous rappeler que dimanche prochain, le 22 mai, se tiendra la brocante du quartier Centre-Village.

Merci.

Le **MAIRE** : Merci beaucoup. Madame PEIGNÉ.

COMMUNICATION DE Madame PEIGNÉ
Conseillère municipale déléguée au quartier Montretout/Coutureau

Pas de communication, merci, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur BOSSER.

COMMUNICATION DE Monsieur BOSSER
Conseiller municipal, Rapporteur de la Commission des Travaux

Pas de communication, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Madame GEISMAR.

COMMUNICATION DE Madame GEISMAR
Conseillère municipale déléguée au quartier Val d'Or

Merci, Monsieur le Maire.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le 10 mai, se sont déroulés les dialogues de quartier durant lesquels les Clodoaldiens ont pu de nouveau se réunir et s'informer en visu aux 3 Pierrots.

- À propos des **3 Pierrots, une rénovation extraordinaire** permettra à notre beau lieu de culture du Val d'or d'accueillir tout le monde, y compris ceux qui ont du mal à se mouvoir, à partir de l'automne, dans un an.
- Enfin, le quartier du Val d'or a accueilli hier **la fête de l'enfance au parc de l'Avre**, en présence de 800 enfants fréquentant les centres de loisirs. Spectacles, déguisements, pique-nique, Château gonflable et bonne ambiance étaient au rendez-vous.
- Et je terminerai par les travaux en cours au sein de la **zone de jeux du parc de l'Avre**. Comme l'a rappelé Madame Rechain, la Ville avait sécurisé la zone. Mais je vous rassure, nos petits Clodoaldiens peuvent toujours venir s'y amuser pendant les travaux.
Je vous remercie.

LE MAIRE : Merci beaucoup. Monsieur WARTEL, qui vient d'arriver, pas de communication ?

Christophe WARTEL : Pas de communication.

LE MAIRE : Merci beaucoup.

Mes chers collègues, merci pour toutes ces informations utiles à nos concitoyens et nous en arrivons à la délibération n°25.

IV - DÉLIBÉRATIONS

25 : ELECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION

LE MAIRE : La délibération 25 est l'élection d'un Adjoint au Maire, suite à la démission de notre collègue Marc CLIMAUD. Et donc il nous faut remplacer au 8^{ème} rang, puisque Marc CLIMAUD était 8^{ème} adjoint, un nouvel adjoint qui ensuite aura une délégation, puisque vous savez que la fonction d'adjoint est une fonction qui est élue par le Conseil municipal. En revanche, la délégation est donnée par le Maire. Donc ce soir, il est question de proposer l'élection d'un nouvel adjoint, qui siègera donc au 8^{ème} rang.

La majorité municipale vous propose la candidature de Monsieur Jean-Claude TREMINTIN.

Est ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autre candidat. Et donc nous devons procéder à bulletin secret, puisque c'est une élection de personne et une élection d'adjoint. On a le matériel de vote. On a tout. Alors je vais donc procéder à l'appel pour l'élection.

Il n'y a donc pas d'autre candidat. Est-ce qu'il y a des explications de vote avant le vote ?

En s'adressant aux membres de l'opposition, vous ne prenez pas part au vote peut être ?

Donc en fait, le Groupe Saint-Cloud 2020 ne prend pas part au vote.

Madame DOUTSAS non plus. Comme ça, cela va aller plus vite, super. Donc en fait nous serons donc 28 à voter, puisque les 2 groupes d'opposition ne prennent pas part au vote, mais n'empêche qu'il faut que je procède au vote. Je cherche juste le matériel. Alors n'oubliez pas, pour ceux qui ont des procurations, il vous faut voter 2 fois. Vous devez donc avoir normalement un deuxième papier et donc deux enveloppes. Est-ce que tout le monde a son matériel, pour ceux qui ont décidé de prendre part au vote ? Hop voilà, attendez, je n'étais pas préparé, pardon, je suis un peu surpris !



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Alors nous allons donc procéder à l'appel. Et on va demander, on en est désolé, à Madame Poirrier, plutôt que chacun se déplace, de bien vouloir faire circuler l'urne.

Donc Éric Berdoati a voté ; Ségolène de Larminat ; Jean-Christophe Pierson ; Brigitte Pinauld ; Jacques Gruber ; Capucine du Sartel ; Olivier Berthet, [après, ça va aller plus vite Madame Poirrier, on est désolé], Anne Covo ; Françoise Askinazi ; Nicolas Porteix ; Diane Domas ; Madame Askinazi pour Monsieur Gaillard ; Monsieur Achard ; Madame Guézenec ; Monsieur Tremintin ; Jean-Jacques Veillerot ; Nathalie Mouton-Veillé ; Edith Sagroun ; Virginie Rechain ; Diane Michoudet ; Nicolas Pujol ; Céline Peigné ; Arnaud Bossier, Pauline Geismar ; Christophe Wartel. Ensuite, venez par ici, excusez-moi, Jacques Gruber pour Monsieur Monjol ; Éric Berdoati pour François-Henri Reynaud et enfin Nicolas Porteix pour Claire Louvet. Monsieur Bosche, Madame Grevelink, Madame Potier, Monsieur Maychmaz, Monsieur Cazeneuve, Monsieur Brunschvicg et Madame Doutsas ont déclaré qu'ils ne prenaient pas part au vote. Et donc nous pouvons constater que l'ensemble des membres du Conseil municipal a voté. Donc on va demander quand même s'ils le veulent bien aux 2 plus jeunes, Pierre Cazeneuve et Pauline Geismar de bien vouloir venir auprès de l'urne. Le scrutin est clos. C'est un suspense effroyable. On a bien fait de venir. Mais bon, il faut respecter les règles, parce que, comme la dernière fois, le Préfet, qui n'avait pas grand-chose à faire, avait décidé de déférer notre tableau des effectifs devant le tribunal administratif et après avoir perdu au tribunal administratif, il avait décidé de se pourvoir devant le Conseil d'État ; Il a perdu aussi d'ailleurs. Donc cette fois-ci, on refait les choses dans les règles et on espère que les préoccupations préfectorales seront autres. Vous pouvez procéder au dépouillement, donc Madame Geismar dépouille et Monsieur Cazeneuve note les voix, merci.

Entre 1'10''58 et 1'13''47 partie dépouillement inaudible.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Alors nous pouvons proclamer les résultats : 35 votants, 7 ne prennent pas part au vote, 28 suffrages exprimés, Jean-Claude TREMINTIN a obtenu 28 voix. *Applaudissements de l'assemblée.* Remise par le Maire de l'écharpe tricolore à Jean-Claude TREMINTIN. *(Partie inaudible).*

ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-7 et L.2122-7-2 ;

VU ses délibérations n° 2020-15 en date du 23 mai 2020 fixant à 10 le nombre d'adjoints au maire et n° 2020-16 en date du 23 mai 2020 portant élection des adjoints ;

VU l'arrêté municipal 2020-353 en date du 24 septembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Maire à Marc CLIMAUD, 8^{ème} adjoint au Maire, délégué pour exercer les fonctions du domaine du sport ;

VU la lettre de démission du 2 mai 2022 de Monsieur Marc CLIMAUD, 8^{ème} adjoint au maire ;

VU l'acceptation de ladite démission par le Préfet des Hauts-de-Seine en date du 16 mai 2022 ;

CONSIDERANT qu'au vu de la vacance du poste d'Adjoint au Maire, il convient de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire ;

CONSIDERANT que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

CONSIDERANT que quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Selon les règles prévues à l'article L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants ;

CONSIDERANT la candidature de Monsieur Jean-Claude TREMINTIN aux fonctions d'adjoint ;

ENTENDU l'exposé du Maire ;

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE que le nouvel adjoint, occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, à savoir le 8^e rang.

ARTICLE 2 : ÉLIT, après avoir procédé au vote à bulletins secrets, Monsieur Jean-Claude TREMINTIN.

Nombre de votants : 28

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de voix obtenues : 28

ARTICLE 3 : PROCLAME Monsieur Jean-Claude TRÉMINTIN, élu 8^e adjoint au maire, immédiatement installé dans ses fonctions.

Alors, mon cher collègue, vous pouvez enlever votre écharpe si vous le souhaitez, vous pouvez la garder aussi et si vous voulez dire quelques mots, vous êtes le bienvenu.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Jean-Claude TREMINTIN : Je vous remercie Monsieur le Maire et mes collègues du Conseil municipal de votre confiance. Je tiens tout d'abord à rendre hommage à mon prédécesseur, Marc Climaud, et à toutes les actions qu'il a pu mener sous votre autorité, Monsieur le Maire, pendant toutes ces années. Marc et moi nous nous sommes plusieurs fois croisés sur les terrains sportifs : pendant plusieurs années, en finale des Tournois de Tennis organisés annuellement aux Tourneroches, aux séances d'entraînement du volley loisir, avant de nous retrouver, sur un autre terrain, notre Conseil Municipal. C'est donc un honneur pour moi d'avoir été appelé par vous, Monsieur le Maire, pour le remplacer dans ce mandat voué au sport.

Je termine également aujourd'hui mon mandat de rapporteur de la Commission des Finances. Compte tenu des remarques faites en mon absence lors du précédent Conseil, j'ai tenu pour ce dernier rapport à respecter scrupuleusement l'esprit des questions posées et, ce, malgré le caractère complexe de certaines d'entre elles, et d'être clair et synthétique comme j'ai toujours souhaité l'être, bien que les interventions elles-mêmes ne l'aient pas toujours été. Bon courage à mon successeur auquel j'apporterai toute l'assistance qu'il souhaitera.

Le MAIRE : Merci beaucoup. *Applaudissements de l'assemblée.*

Et bienvenue dans vos nouvelles fonctions !

Alors, comme nous avons un nouveau collègue, il nous faut aussi remplacer Marc CLIMAUD au travers des différentes instances auxquelles il siégeait.

26 : COMMISSION DES FINANCES – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Monsieur Trémintin, qui en était le rapporteur, était déjà membre et nous vous proposons la nomination de notre collègue Christophe WARTEL au sein de cette Commission des Finances, en lieu et place de Jean-Claude Trémintin, qui en était rapporteur.

Je pense que là, par contre, si tout le monde en est d'accord, on peut voter à main levée, ça nous évitera les bulletins de vote.

Je pense que vous ne prenez pas part au vote pour l'ensemble de l'organisation de la majorité municipale, c'est cela ? (*Le Maire s'adresse au groupe de Saint-Cloud 2020 !*) Donc Madame Doutsas, non plus ?

Donc on est toujours 28, je dis cela pour le compte-rendu. Pas d'autre candidat ? Donc pour Monsieur WARTEL : Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité.** Bravo Monsieur Wartel !

Applaudissements de l'assemblée.

ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L2121-22 et L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil municipal pour la mandature 2020-2026, approuvé par délibération en date du 8 juin 2020, fixant notamment la liste des commissions,

VU la délibération n° 2020-23 du Conseil municipal en date du 8 juin 2020 portant élection des membres de la Commission des Finances,

VU la lettre de démission de Marc CLIMAUD, 8^{ème} Adjoint au Maire, en date du 2 mai 2022,

VU l'acceptation de la démission de Marc CLIMAUD par le Préfet, en date du 16 mai 2022,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de pourvoir au remplacement de Marc CLIMAUD au sein de la Commission des Finances à laquelle il participait,

CONSIDÉRANT le remplacement de Marc CLIMAUD par Jean-Claude TREMINTIN déjà membre au sein de cette instance à la fonction de Rapporteur,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris acte de l'installation de Monsieur Christophe WARTEL, suivante de la liste « *Mon Parti C'est Saint-Cloud* » ayant accepté de siéger en cette instance,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : **ÉLIT** Christophe WARTEL comme Commissaire et Rapporteur au sein de la Commission des Finances, en remplacement de Marc CLIMAUD, Commissaire, et de Jean-Claude TREMINTIN, Rapporteur.

27 : DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Monsieur Climaud en était membre en sa qualité surtout d'Adjoint aux sports. Vous savez que la Caisse des écoles gère beaucoup d'activités, notamment celle de l'école des sports et donc nous vous proposons la candidature de son successeur, Jean-Claude TREMINTIN pour siéger à la Caisse des écoles.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. On peut pareil procéder à main levée. Toujours, ne prennent pas part au vote les 7 membres, pardon, de l'opposition ?

Donc, pour la candidature de Monsieur TREMINTIN à la Caisse des écoles :

Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le décret du 12 septembre 1960 relatif au fonctionnement des Caisses des écoles, modifié par le décret du 12 juillet 2004 relatif aux dispositions réglementaires des livres I et II du Code de l'éducation,

VU l'article R 212-26 du Code de l'éducation,

VU la lettre de démission de Marc CLIMAUD, 8^{ème} Adjoint au Maire, en date du 2 mai 2022,

VU l'acceptation de la démission de Marc CLIMAUD par le Préfet, en date du 16 mai 2022,

CONSIDÉRANT que le nombre de représentants au sein du **COMITÉ DE LA CAISSE DES ÉCOLES**, présidé de droit par le Maire ou son représentant, est fixé à deux,

CONSIDÉRANT que Marc CLIMAUD et Édith SAGROUN ont été élus membres représentants dudit Comité en date du 8 juin 2020,

CONSIDÉRANT la démission de Marc CLIMAUD et la nécessité de pourvoir à son remplacement,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

DÉSIGNE, en tant que représentant, au sein du Comité de la Caisse des écoles, en remplacement de Marc CLIMAUD :

- Jean-Claude TREMINTIN

28 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES VERHAEREN ET GOUNOD

Monsieur Climaud en était membre, parce qu'en fait, des associations sportives de la Ville utilisent le Volley principalement pour Verhaeren et le Judo principalement pour Gounod.

Et donc nous vous proposons de le remplacer par Monsieur TREMINTIN.

Pas d'autres candidatures ? 7 ne prennent pas part au vote.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

Et donc nous avons fini nos séances d'installation et bravo à nos 2 nouveaux collègues.

ADOPTÉE PAR 28 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R-421-14 du Code de l'éducation,

VU le décret n°2008-263 du 14 mars 2008 relatif aux dispositions réglementaires du livre IV du Code de l'éducation,

VU le décret n° 2016-1228 du 16 septembre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement,

VU la lettre de démission de Marc CLIMAUD, 8^{ème} Adjoint au Maire, en date du 2 mai 2022,

VU l'acceptation de la démission de Marc CLIMAUD par le Préfet, en date du 16 mai 2022,

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut désigner deux élus en leur sein,

CONSIDÉRANT qu'Édith SAGROUN a été élue membre titulaire desdits collèges en date du 8 juin 2020,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

- **DÉSIGNE**, pour le représenter au sein du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE VERHAEREN, 1 membre suppléant :
- Jean-Claude TREMINTIN

- **DÉSIGNE**, pour le représenter au sein du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE GOUNOD, 1 membre suppléant :
- Jean-Claude TREMINTIN

29 : AVIS SUR LE COMPTE DE GESTION 2021



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Et donc Monsieur PORTEIX, vous avez la parole.

Nicolas PORTEIX : Merci Monsieur le Maire. Donc notre comptabilité publique, c'est une comptabilité annuelle en partie double et qui est tenue distinctement, et par l'ordonnateur, qui est le Maire, et par le comptable, le comptable public. Là, l'objet de cette délibération est de donner un avis favorable sur le compte de gestion 2021. Et le compte de gestion, c'est justement la comptabilité tenue par le comptable public et qui retrace ces écritures de la gestion budgétaire et comptable de la collectivité sur l'année 2021.

Donc, vous avez, annexé à la délibération, un tableau qui montre les grands équilibres de ce compte de gestion et qui sont identiques aux grands équilibres du compte administratif que nous verrons dans la délibération suivante. Et donc là l'objet est de donner un avis favorable à ce compte de gestion.

Le MAIRE : Merci. Monsieur le Rapporteur, puisque vous étiez encore rapporteur, lors de la Commission des Finances lundi.

Jean-Claude TREMITIN : Nicolas Porteix rappelle qu'il faut donner un avis sur le compte de gestion remis par le comptable public et que les chiffres de celui-ci sont parfaitement identiques au compte administratif. La commission des Finances émet à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci. Je rappelle, pardon, que nous étions réunis en double commission, Finances et Travaux, en une seule, pour l'intégralité du Conseil municipal pour l'ensemble de ces délibérations liées aux Finances.

Après l'avis du Rapporteur, y a-t-il des questions ? Pas de question.

Donc je mets aux voix « l'avis sur le compte de gestion ». Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? **Unanimité**. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-12,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

CONSIDERANT que le résultat de clôture 2021 est parfaitement identique à celui du Comptable public comme constaté dans l'état II-2 ci-joint,

CONSIDERANT que les écritures du compte de gestion du Comptable public sont identiques à celles du compte administratif,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : ÉMET un avis favorable à l'approbation du compte de gestion du Comptable public de Saint-Cloud, pour les opérations de l'exercice 2021, sous réserve de l'apurement de ce compte par la Chambre Régionale des Comptes

30 : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN ET LE VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il nous faut élire un Président de séance pour l'examen et surtout le vote du compte administratif, puisque c'est quitus qui est donné à la gestion du Maire, donc je ne peux pas présider et voter pour sanctionner ma propre gestion. Et donc je vous propose, comme il est de coutume, d'élire comme président de séance notre première adjointe, Madame de LARMINAT.

Il n'y a pas d'objection, on peut le faire à main levée ? Pas de vote contre ? Pas d'abstention ? **Unanimité**. Félicitations, Madame de Larminat et je vous passe la parole.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-14,



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

CONSIDERANT que le Maire est tenu de se retirer au moment du vote du Compte Administratif,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE UNIQUE : ÉLIT Ségolène de LARMINAT, Première adjointe déléguée à la Culture et au patrimoine, comme présidente de séance pour l'examen et le vote du Compte Administratif 2021.

31 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Ségolène de LARMINAT : Je donne la parole à Nicolas PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Merci Madame la Présidente.

Donc l'objet, effectivement, de cette délibération sur le Compte Administratif, c'est de donner quitus, c'est à dire de reconnaître que la gestion a été régulière et conforme.

Le Compte Administratif, lui, donne les résultats de l'exécution du budget sur l'année 2021 et, à travers son rapport, on compare les prévisions, qui sont donc le BP (Budget Primitif), le budget supplémentaire et une décision modificative, aux réalisations en dépenses et en recettes sur cette année 2021. Donc, ce budget primitif, nous l'avons voté le 25 mars 2021, puis un budget supplémentaire le 23 septembre et, enfin, une décision modificative, la décision modificative n°1, le 16 décembre 2021.

Alors à la page n°2 du rapport, vous avez **les résultats** :

- Sur le **Fonctionnement**, le résultat d'exercice est 4 605 000 € et si on reprend le résultat reporté 2020, on arrive à un résultat cumulé 2 021 de 6 822 000 €.

- Sur la section **Investissement**, le résultat de 2021, c'est 1 709 000 € et avec le résultat reporté 2020, on arrive à un résultat cumulé de moins 3 549 000 € ; sachant qu'il y a aussi des restes à réaliser en investissement pour une somme de 79 000 €, et donc un résultat net 2021 à moins 3 470 000 €, ce qui nous donne un résultat net total 2021 de 3 352 000 €.

Donc on va rentrer un petit peu dans le détail sur ces différentes sections Fonctionnement et Investissement.

Avant ça, quelques éléments un peu **sur l'année 2021** et sur **les faits marquants** et les choses à retenir.

- D'abord, comme vous le savez maintenant, il y a beaucoup d'impacts financiers liés aux réformes territoriales qui datent de 2016. La Ville fait partie du Territoire Paris Ouest La Défense (POLD) et, à ce titre, verse à POLD tous les ans une somme qui s'appelle le FCCT. Le FCCT socle, qui est la somme de référence, est quasiment de 10 millions d'euros. Mais tous les ans, un pacte financier est négocié avec les autres villes du Territoire et donc pour l'année 2021, **le FCCT s'est monté à 8 245 000 €**, soit dans le cadre de ce pacte financier, une somme assez favorable à notre Ville.

- Ensuite, cette année 2021 a été marquée par des évolutions de la Dotation Globale de Fonctionnement et des péréquations qui ont été, par contre, très défavorables à la Ville.

Alors sur la DGF, **la Dotation Globale de Fonctionnement**, qui est donc une somme que l'État verse à la Ville, pour l'année 2021, la DGF **s'est montée à 1 015 000 €** ; en évolution et en baisse de 20% par rapport à l'année 2020 et vous avez un petit tableau sur la page 3 du rapport, qui vous rappelle un peu l'évolution de cette DGF qui, en 2012, était de plus de 5 millions €, en 2021 donc d'un tout petit peu plus de 1 million et qui a baissé de manière continue depuis, sachant qu'en 2017 le Président de la République s'était engagé, devant les maires de France à leur congrès, à maintenir cette dotation stable et que, depuis 2017 pour Saint-Cloud, la DGF est passée de 2 040 000 € à 1 015 000 €, soit une division par 2 ; une stabilité qui a résulté d'une division par 2.

- Concernant **les péréquations**, elles ont évolué dans l'autre sens. Alors là, c'est une somme, par contre, que la Ville verse et, en 2012, le total des péréquations, puisqu'il y a deux dispositifs, s'élevait à 658 000 €. En 2021, la somme des deux péréquations était **un peu au-dessus de 6 692 000 €**, soit en 10 ans, une multiplication par 10. Il y a eu une augmentation très forte au cours des années. Depuis les quelques dernières années, c'est une augmentation un peu plus faible, mais c'est toujours en augmentation, au point qu'on se demande un peu où ça va finir, sachant que le montant que je vous ai donné ne correspond qu'à la part communale de ces péréquations. Mais il y a également une part que la Ville paie, à travers le FCCT qu'on a vu tout à l'heure, c'est-à-dire à travers



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

le Territoire Paris Ouest La Défense et donc au total, si on cumule toutes les sommes de péréquations qui sont payées par la Ville, on a plus de 8 000 000 euros, soit une somme absolument colossale et, en plus, en augmentation tous les ans.

- Sur les opérations, alors on verra, tout à l'heure en détail, les opérations d'acquisitions et de cessions et notamment de cessions cette année, qui ont été assez significatives avec **la cession du parking Joffre**.

- Et d'autres éléments marquants de l'année 2021, des choses très notables sur notre budget, d'abord en recettes de fonctionnement, il y a eu un produit, **un niveau assez exceptionnel des droits de mutation** qui se sont élevées en 2021 à **plus de 6 258 000 €** ; c'est-à-dire plus que les 4 millions d'euros que nous avons prévus au BP. En fait un niveau record, un niveau assez exceptionnel et qui s'explique de deux manières, d'abord par une dynamique à un niveau de base, en termes de droits de mutation, très élevé et à cela se sont ajoutés deux grandes opérations exceptionnelles qui ont donc permis d'atteindre ce niveau particulièrement élevé et record. Ce n'est absolument pas quelque chose qui est régulier et récurrent ou prévisible et donc ça ne se reproduira certainement pas les années suivantes. Mais voilà, c'était un niveau assez exceptionnel, cette année, qui justifie, en très grande partie, le résultat dont je vous ai parlé tout à l'heure.

- Sur les dépenses, il y a, dans les chiffres notables en matière de dépenses du personnel, et c'est quelque chose dont nous avons parlé au moment du budget et au moment du BP, **les dépenses de personnel ont été inférieures de 500 000 €** par rapport à nos prévisions. Ce chiffre s'explique par les difficultés de recrutement que nous avons rencontrées, en particulier sur deux métiers qui sont la Petite enfance et la Police municipale.

- Enfin, en matière d'investissement, dans les faits très notables de l'année, il y a ce grand chantier de **la future Halle des Avelines** dont l'année 2021 a représenté la première tranche, 2022 et 2023 seront les tranches suivantes. Et donc ça, c'est un investissement assez important pour notre Ville, qui est donc financé dans ce compte administratif.

❖ **Section FONCTIONNEMENT :**

Alors si on rentre dans le détail, concernant **les recettes de fonctionnement**, vous avez le tableau à la page 5. Donc, vous voyez les différentes prévisions et réalisations, et les écarts.

● Sur les **produits des services**, les écarts notables sont essentiellement :

- au niveau des établissements culturels. 2021 a été une année encore très marquée par la crise sanitaire et donc avec une fréquentation dans notre salle de spectacle et de cinéma, qui a été évidemment inférieure à ce qu'elle pouvait l'être les années précédentes.

- Il y a également un petit écart au niveau des crèches et donc ça, on en a parlé avec les difficultés de recrutement.

- Et puis au niveau du forfait Post-stationnement un peu moins que prévu, qui s'explique probablement par, du coup, un taux de respect du stationnement qui a été bon en 2021 et donc un peu moins de forfaits post-stationnement ont été collectés que des années précédentes.

● Sur les **recettes fiscales**, j'en ai parlé. Il y a, de manière très notable, les droits de mutation qui justifient une somme de plus de 2 millions € de plus que ce que nous avons prévu, qui est donc un produit assez exceptionnel et qui, à lui seul, explique une grosse partie de notre résultat.

● Ensuite sur la **Dotation globale de fonctionnement**, on en a parlé, 20% inférieure à l'année précédente. Sur les autres éléments, ils sont relativement en ligne avec ce qui était prévu.

Concernant **les dépenses de fonctionnement**, alors il y a :

● Les charges à caractère général, un peu plus de 11 millions d'euros, sont assez proches de ce qui était prévu, un peu en dessous. On ne peut pas être au-dessus, la réglementation nous l'interdit, mais on est 3,7% en dessous de ce qui était prévu. Vous avez à la page 7 la ventilation de ces dépenses sur les différents secteurs.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Vous voyez les différents écarts et qu'on est assez proche de ce qui était prévu, on est, à chaque fois, un peu en dessous. C'est un principe de bonne gestion qu'ont bien appliqué les services, et que je tiens d'ailleurs à remercier, qui s'assurent que les dépenses de charges à caractère général soient bien optimisées dans notre Ville.

- Les dépenses de personnel, on en a parlé 525 000€, soit 2,4% en dessous des crédits ouverts, qui s'expliquent, sur l'année 2021, par un certain nombre de difficultés de recrutement.
- Sur les autres charges de gestion courante, on trouve en grande partie le FCCT. On trouve aussi les subventions à la Caisse des écoles, les subventions au CCAS, les subventions aux associations. Sur ce chapitre-là, on est très proche de ce qui était prévu, c'est à dire une somme totale un petit peu supérieure à 13 millions €.

❖ Section INVESTISSEMENT :

Si on passe sur les recettes d'investissement :

- De notables, on a, cette fois-ci, toutes les subventions qui sont maintenant évidemment connues, puisque l'année est terminée. Et donc vous avez la liste de ces subventions à la page 9 et 10 et qui concernent les différents projets que nous avons menés, les subventions de nos partenaires que sont l'État, la Région, le Conseil Départemental et un certain nombre d'autres organismes.
- Sur les recettes d'investissement aussi très notables cette année, nous n'avons pas emprunté cette année du tout, donc nous avons, nous allons le voir dans les dépenses, remboursé une partie de notre dette, un peu plus de 2 millions d'euros, mais nous n'avons pas mobilisé de dettes du tout cette année. Et donc, nous nous sommes légèrement désendettés. Et ça, c'est une bonne nouvelle, en particulier en prévision des investissements lourds de nos grands projets, notamment par exemple en 2022, puis en 2023, comme en particulier le marché des Avelines.
- Sur les cessions, alors on reviendra dans le détail sur les différentes cessions, on a un petit tableau ; je le commenterai plutôt tout à l'heure.

Sur les dépenses d'investissement, alors là les choses notables sont :

D'abord une petite observation, c'est qu'entre les réalisations et les restes à réaliser, on arrive finalement à des écarts assez faibles, c'est à dire qu'une grosse partie des projets, qui étaient prévus, sont donc engagés et, pour un certain nombre, mandatés. Donc ce sont des choses qui étaient en cours et qui ont, pour une grosse partie, été réalisés.

- Notables, à la page 11 dans le chapitre 204 « subventions d'équipements », vous avez la somme qui a été dépensée cette année au titre de subventionnement pour les logements sociaux, c'est une somme totale de 220 000 €.

- Ensuite à la page 12, vous avez également les différents projets qui ont été réalisés avec les différents montants, pour la somme totale de 6 millions d'euros.

Par contre, il y a un reste à réaliser, donc un engagement de pratiquement 4 millions d'euros, donc un total proche de 10 millions €. Et donc vous avez les différents projets en matière : d'éclairage public, de modernisation des carrefours, de réaménagement de l'avenue Eugénie, travaux sur les escalators, réfection de voirie, aménagement des espaces verts, désimperméabilisation de la cour d'école du Val d'or, rénovations diverses et rénovations dans les écoles, rénovation de la piscine, la fin des travaux du terrain de football des Coteaux, des travaux dans les établissements de la petite enfance, dans les logements communaux, l'aménagement de locaux rue Joséphine à l'arrière du marché et évidemment, une somme importante d'un peu plus d' 1 700 000 € qui a été consacrée au début du chantier du marché des Avelines.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

● A la page 13, vous avez un petit encart sur la dette et, donc comme je vous disais, cette année en 2021, nous n'avons pas eu besoin d'emprunter. Donc l'encours de la dette s'élève maintenant à 27 837 000 € et donc a baissé entre 2020 et 2021 d'un peu plus de 2 millions €. Sachant qu'il y a des emprunts qui ont été négociés pour un montant total de 4 millions € en 2019 et en 2020, mais qui, pour l'instant, sont non contractés, que nous allons pouvoir mobiliser cette année et l'année prochaine dans le cadre de nos projets. Et donc en matière d'emprunt, la Ville se trouve là dans une situation saine pour poursuivre ses investissements dans ces grands projets et en particulier le projet du marché des Avelines.

❖ Enfin sur les acquisitions et cessions foncières, il y a une délibération qui leur est complètement consacrée tout à l'heure, mais il y a la liste qui fait partie du compte administratif. Donc je vous propose de les commenter maintenant.

● **En termes d'acquisitions**, le programme était, cette année, assez léger :

- Il y a eu l'acquisition d'un emplacement de stationnement dans les bureaux de la Colline. Donc pour rappel, nous achetons des emplacements de stationnement pour le compte de l'Institut Curie auquel nous revendons ensuite, à l'euro près, tous ces emplacements-là avec les frais ; c'est donc un coût neutre pour la Ville. L'Institut Curie s'est engagé à acheter 85 places dans le cadre de son chantier pour ses salariés et ses collaborateurs ; ces places sont dans les bureaux de la Colline. Donc, l'année dernière, nous en avons acheté 1 et, dans les cessions, vous verrez, nous leur avons revendu 12 places. Ce sont des places que nous avons achetées l'année d'avant.

- Nous avons acheté également en 2021, le bureau de poste qui se trouve place Silly, juste derrière la Mairie.

● **En termes de cessions** :

- Nous avons revendu cette année 12 places dans les bureaux de la Colline à l'Institut Curie.

- Nous avons aussi, définitivement cette fois-ci, revendu le Centre marin de Saint-Brévin.

- Et nous avons surtout cédé le parking Joffre à la Société du Grand Paris pour une somme totale de 4,6 millions €. Sachant que c'est un acompte de 90% qui a été versé, le solde sera versé au moment de la libération du parking puisque, pour l'instant, nous en avons toujours l'usage jusqu'à ce que le la société du Grand Paris nous demande d'en prendre possession.

Voilà.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur Porteix pour cette présentation complète. Je donne la parole au Rapporteur de la Commission des Finances, Monsieur TREMINTIN.

Jean-Claude TREMINTIN : Nicolas PORTEIX présente le Compte Administratif 2021 et les principaux évènements qui l'ont affecté au cours de l'année passée. Il détaille les éléments de la partie Fonctionnement et précise les raisons des écarts constatés, tant en recettes qu'en dépenses. Pour la partie Investissement, directement impactée par le Chantier des Avelines, il donne également les informations sur les écarts constatés sur les différentes rubriques en recettes et en dépenses.

La Commission des Finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Ségolène de LARMINAT : Merci, Monsieur le Rapporteur.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Monsieur BOSCHE.

Pierre BOSCHE : Oui, plus qu'une question, c'est un commentaire.

Concernant la section de fonctionnement, on constate, année après année, que cette section dégage un excédent de fonctionnement très significatif de l'ordre de 8 à 10% du budget de fonctionnement. On comprend bien que cette section peut être déficitaire, et donc il est normal effectivement de budgéter avec une certaine



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

contingence. Ceci dit, le montant nous semble largement excessif, surtout qu'il se reproduit de manière importante année après année, traduisant donc quelque part une surbudgétisation des dépenses et une sous-estimation des recettes. Et ce montant d'excédent de l'année autour de plus de 4 millions, si l'on excède le report à nouveau, correspond d'ailleurs à la baisse de la DGF sur les 10 dernières années, puisqu'on a perdu 4 millions. Donc cela relativise également la peine que fait subir cette baisse de la DGF sur les comptes de la commune. Notre opinion, c'est qu'une partie de cet excédent serait mieux utilisé à augmenter les subventions des associations qui sont fondamentales pour la gestion des affaires communales, puisqu'on leur a confié des missions très importantes. Ça c'est sur le fonctionnement.

Sur l'investissement, la réalisation des investissements à l'aulne d'environ 70% du prévisionnel, et donc un gain de 30% dans le réalisé ne nous semble également pas un indicateur de bonne gestion. Parce qu'en effet, soit ce budget était un pur affichage, soit cela traduit quelque part une incapacité à programmer et à exécuter les investissements pour la commune. Et on constate année après année, là aussi, un gain significatif chaque année du réalisé par rapport au prévisionnel.

Et donc on aimerait effectivement que dans les années à venir on ait des comptes d'exécution qui soient beaucoup plus proches du budget voté et un budget finalement plus réaliste que celui qui est finalement réalisé et qui est assez éloigné du prévisionnel.

Voilà, c'est tout.

Ségoène de LARMINAT : Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Alors sur les 2 points, d'abord c'est le résultat, c'est une question d'ordre de grandeur, il faut le comparer avec ce qui doit être comparé. Donc typiquement dans le résultat de l'année, comme je vous ai signalé, nous avons au niveau des droits de mutation, plus de 2,2 millions € qui sont des choses qui ne sont absolument pas prévisibles, qui se sont ajoutées, donc il faudrait les retirer si vous voulez avoir le niveau sans cet exceptionnel du résultat. Et donc ce serait une somme d'un peu plus de 2 millions € à comparer avec notre FCCT comparé à son FCCT socle qui représente à peu près 2 millions d'écart. Donc là on est à risque de 2 millions si jamais c'était finalement le FCCT socle que nous devons payer à POLD. À comparer aussi avec les dates, par exemple des péréquations. Les péréquations, là, nous sommes le 19 mai, elles ne nous ont pas été notifiées par l'État aujourd'hui, ni l'une ni l'autre. On parlait tout à l'heure d'un montant global pour la commune de plus de 8 millions €. Ce sont des choses qui aujourd'hui sont inconnues pour l'année 2022 typiquement. Et donc la Ville doit, elle, s'engager dans un budget de fonctionnement qui ne peut pas être déficitaire, ensuite le gérer, l'exploiter au jour le jour, jusqu'à une date où, à un moment donné, l'État va nous dire, finalement, « vous ne devez 2,3,4,5,6,7,8 millions € », sans que tout ça ait pu être prévu à l'avance. Et si nous n'avions pas une approche prudente, saine de bonne gestion financière, eh bien nous pourrions nous retrouver au mois d'août avec des notifications de péréquations qui nous mettent dans le rouge et qui nous contraignent pour la fin de l'année à prendre des mesures assez catastrophiques de réduction de budget. Donc nous ne souhaitons pas gérer de cette manière-là. Nous préférons, tous les ans, avoir des prévisions qui soient sincères et prudentes, et pouvoir, le cas échéant, dans une situation financière compliquée avec typiquement un partenaire comme l'État qui nous notifie extrêmement tard d'un certain nombre de choses extrêmement structurantes pour notre budget, sans que ces choses soient prévisibles et calculables à l'avance, eh bien avoir la capacité de gérer, de se retourner, de se préparer et de faire ça bien, sans se retrouver à la fin de l'année dans une situation catastrophique. Voilà. Au niveau des ordres de grandeur, on n'est pas du tout dans plusieurs facteurs d'échelle par rapport aux risques qu'on a sur un certain nombre de données comme celles que je vous ai citées qui peuvent impacter notre budget très tardivement sans que ces choses-là soient très prévisibles. Ça, c'est pour le fonctionnement.

Pour l'investissement, alors là je ne vous suis pas du tout. Si vous reprenez les dépenses d'investissement, c'est à la page 11, vous voyez qu'en réalisations, si vous cumulez réalisations plus restes à réaliser, ce qui correspond à ce qui a été à la fois engagé et mandaté sur l'année, vous avez 11 440 000 € plus pratiquement 5 000 000 €, ce qui fait presque 16,5 millions €. Ce qui est un taux de réalisations assez fort en fait de notre budget, donc là je ne sais pas quel chiffre vous avez utilisé pardon ?

Pierre BOSCHE : 70%.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Nicolas PORTEIX : Moi je n'arrive pas à cette somme là, mais bon on recalculera. Non non, l'écart c'est 1,6 million d'euros sur 18 millions, donc moins de 10%, donc ça ne peut pas faire 70% en fait, voilà. Ça fait beaucoup moins que ça, on doit être plus proche de 90 %. Il faut cumuler réalisé et restes à réaliser. Les restes à réaliser sont des choses qui sont engagées. Donc ça correspond à tout un tas de prestations et de projets qui ont été engagés au cours de l'année 2021. Donc là, par contre, je ne suis pas du tout d'accord avec votre analyse et je vous invite à regarder ce tableau sur l'année 2021, le taux de réalisations sur notre budget d'investissement a été au contraire très fort.

Ségolène de LARMINAT : Merci Monsieur PORTEIX.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions, d'autres questions sur cette délibération ? Alors, du coup je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Merci beaucoup.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1612-12 et suivants, et l'article L.2121-31,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2021 approuvant le budget primitif,

VU la délibération du conseil municipal en date du 23 septembre 2021 approuvant le budget supplémentaire,

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 2021 approuvant la décision modificative n°1,

CONSIDERANT l'annexe ci-jointe explicitant les éléments du compte administratif 2021 et la détermination du résultat,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **APPROUVE** le compte administratif de la ville pour l'exercice 2021, qui fait apparaître un excédent net de 3 352 494,41 €.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prévisions	65 053 974,80	23 483 546,33	88 537 521,13
Réalisations Recettes	66 013 922,17	13 164 391,15	79 178 313,32
Réalisations Dépenses	61 408 900,51	11 455 150,19	72 864 050,70
Résultat de l'exercice 2021	4 605 021,66	1 709 240,96	6 314 262,62
Résultat reporté 2020	2 217 818,06	-5 259 118,51	-3 041 300,45
Résultat cumulé 2021	6 822 839,72	-3 549 877,55	3 272 962,17
Restes à réaliser 2021		79 532,24	79 532,24
Résultat net 2021	6 822 839,72	-3 470 345,31	3 352 494,41



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Ségolène de LARMINAT : Et nous passons à la délibération n° 32. Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Oui. Donc on vient de voir un peu le détail. Sur la délibération, vous avez un peu la synthèse, donc le résultat de fonctionnement global est 6 822 000 €, qui comporte d'abord le résultat de l'exercice plus le résultat reporté, est la somme des deux. Et le besoin de financement à l'investissement est de 3 470 000 €. Vous avez également le détail du calcul avec les restes à réaliser. Donc si on cumule tout ça en fait, on obtient un besoin de financement à la section d'investissement qui est de 3 470 000 €. Donc sur ce résultat de 6 millions €, nous vous proposons, et c'est le minimum en fait que nous sommes tenus de faire, d'affecter 3 470 000 € à la section investissement pour couvrir ce besoin de financement de la section d'investissement. Et le reste, donc la différence entre ces 6 822 000 € et ces 3 470 000 €, nous vous proposons de les affecter au Fonctionnement. Et donc on verra, par la suite au cours des mois à venir, de quelle manière cette somme sera utilisée. Pour l'instant, nous vous proposons de l'affecter au Fonctionnement. Donc l'objet de cette délibération est, au niveau du résultat de fonctionnement, d'affecter une partie du résultat de fonctionnement à l'investissement et cette partie donc est 3 470 000 €.

Ségolène de LARMINAT : Merci Monsieur PORTEIX. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Nicolas PORTEIX présente le tableau qui détaille l'affectation du résultat et propose d'affecter une partie de ce résultat à la partie Investissement.

Xavier BRUNSCHVIG demande si ce résultat aurait pu être affecté à la partie Fonctionnement.

Monsieur le Maire lui répond que la partie affectée à l'investissement est le minimum obligatoire pour combler le déficit d'investissement reporté.

Le reste du résultat pourrait être affecté à des dépenses de fonctionnement, mais cela est dangereux en matière de gestion budgétaire, d'affecter un élément ponctuel de recettes à un besoin récurrent de fonctionnement. Xavier BRUNSCHVIG considère qu'on pourrait l'affecter à un besoin particulier.

Sur une question de Xavier BRUNSCHVIG, Nicolas PORTEIX lui précise que ce résultat exceptionnel de l'année passée, est principalement dû à des droits de mutation exceptionnels liés à deux grosses opérations non prévisibles. Xavier BRUNSCHVIG aurait préféré que ces surplus soient affectés à l'élargissement de notre parc de logements sociaux. Nicolas PORTEIX lui rappelle les conditions financières difficiles que nous rencontrons, et indique qu'il convient de rester prudent compte tenu des incertitudes à venir.

La Commission des Finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Ségolène de LARMINAT : Merci Monsieur Trémintin.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération n° 32 ? Alors je la mets aux voix.

Qui est contre, qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

VU l'instruction codificatrice n°06-021-M14 du 5 avril 2006 et suivantes,

CONSIDERANT que le résultat de clôture de la section de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de 6 822 839,72 €.

CONSIDERANT que le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 3 470 345,31 €.

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'affecter une partie de l'excédent 2021, soit 3 470 345,31 € au financement des dépenses d'investissement (article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »). Le reste, soit 3 352 494,41 € est repris en section de fonctionnement au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Et je pense que Monsieur le Maire peut revenir pour la délibération numéro 33.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le MAIRE : Merci beaucoup, Madame la Présidente.

33 : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2021

Alors mes chers collègues, nous avons la délibération n°33 qui est le bilan des acquisitions et des cessions foncières pour 2021. Monsieur PORTEIX.

Nicolas PORTEIX : Oui, merci Monsieur le Maire. Je les ai déjà listées, je vais donc les lister rapidement.

- Donc les acquisitions en 2021 : nous avons un emplacement de parking dans les bureaux de la colline, j'en ai parlé, c'est pour l'Institut Curie. Puis le bâtiment de la poste du centre, 12, place Silly.

- Et les cessions : il y avait 12 emplacements de parking dans les bureaux de la Colline, toujours pour l'Institut Curie, cette fois-ci en cessions, l'ensemble immobilier du Centre Saint-Brevin définitivement vendu et puis le parking Joffre cédé la Société du Grand Paris avec une cession échelonnée, un acompte de 90% et le solde versé au moment de la libération du parking.

Et donc il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur cette année 2021.

Le MAIRE : Merci Monsieur Porteix. Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Jean-Claude TREMINTIN : Nicolas PORTEIX détaille les acquisitions et les cessions foncières de 2021. La Commission des Finances émet à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? **Unanimité**. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2241-1 et suivants,

CONSIDERANT que le conseil municipal doit débattre au moins une fois par an sur le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées sur le territoire de la commune,

CONSIDERANT que ce bilan est annexé au Compte Administratif de l'année,

ENTENDU l'exposé de l'Adjoint au Maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Travaux,

ARTICLE UNIQUE : **PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2021 tel qu'indiqué dans l'annexe ci-jointe, elle-même annexée au Compte Administratif.

34 : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE À LA RESTAURATION COLLECTIVE POUR LES USAGERS SCOLAIRES, PERISCOLAIRES ET LE PERSONNEL COMMUNAL – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le **MAIRE** : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Merci Monsieur le Maire. Nous sommes arrivés au terme du processus de sélection du délégataire pour la restauration scolaire. Trois sociétés ont répondu dans les délais de remise des offres le 6 décembre 2021. La commission de délégation de service public du 19 janvier 2022, sur la base de l'analyse des offres, a invité le Maire à engager les négociations avec les trois candidats. Après trois phases de négociations techniques, financières et globales, la société SOGERES a obtenu la meilleure notation. Vous ont été communiqués, le contrat et ses annexes, les différents rapports d'analyse des offres, ainsi que le rapport intitulé « Rapport du maire sur le choix du délégataire », qui présente les motifs du choix de la société SOGERES et que je vous propose de parcourir rapidement. En page 5 sont présentés, les caractéristiques du contrat. Il est rappelé l'importance qu'attache la Ville à l'alimentation des élèves, en particulier sur le développement physique et intellectuel des enfants. L'acquisition de bonnes habitudes alimentaires, l'appétence des repas, l'envie de consommer les repas en intégralité, la découverte des saveurs, l'équilibre alimentaire, le respect des règles d'hygiène, la sécurité alimentaire, la qualité de la prestation, de la facturation des familles, la démarche de développement durable avec un accent sur l'approvisionnement des denrées, la lutte contre le gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets, l'insertion sociale, l'importance du recours à des produits frais de saison, locaux et respectueux de l'environnement. En page 6, figurent les notes obtenues par les candidats. SOGERES obtient la meilleure note globale de 85,89 sur 100. Le montant total du contrat est de 14 065 720€ TTC sur 5 ans. En page 7, vous pouvez noter les points clés de la proposition SOGERES, à savoir une très grande et moderne cuisine centrale à Osny, qui travaille intensément sur la qualité des produits et qui est dotée d'une légumerie ultramoderne permettant de travailler beaucoup de produits bruts, d'une technicité culinaire associant modernité et tradition avec des repas faits maison. L'utilisation de producteurs et de fournisseurs locaux en très grand nombre, un plan alimentaire de qualité, une proposition de repas bio à hauteur de 20% en valeur et de produits labellisés à hauteur de 37,1% en valeur, soit plus de 57% de produits durables et de qualité, alors que la loi Égalim fixe cet objectif à 50%. Un plan de développement durable qualitatif sur la durée du contrat, la mise en œuvre de contenants alimentaires en inox au 1er janvier 2023, soit 2 ans avant le terme du 1 janvier 2025 fixé par la loi, une proposition d'efficacité quant au gaspillage alimentaire, au tri et à la valorisation des déchets et à l'utilisation de véhicules de transport au gaz naturel (GNV), un plan de renouvellement conséquent des matériels, des cuisines et divers aménagements, mise en place d'un self en élémentaire Fouilleuse, insonorisation, confort thermique, changement de mobilier, etc.

J'ajoute, en complément de ce rapport, quelques mots sur la société SOGERES. Il s'agit d'une entreprise créée en 1934, présente depuis 1985 sur le marché de la restauration scolaire et qui a été rattachée au groupe Sodexo au 2001, tout en conservant sa spécificité très qualitative sur la restauration scolaire, cette société indique un taux de fidélisation de 98% de leurs clients, ce qui est remarquable.

Pour conclure, SOGERES est, à n'en pas douter, un très bon choix pour la Ville, pour le bien manger et le développement de jeunes Clodoaldiens.

Ce qui est demandé au Conseil municipal, c'est de valider ce choix, d'approuver les termes du contrat et d'autoriser le maire à signer ce contrat avec SOGERES. Mais, avant de passer au vote de cette délibération, je souhaite évoquer la future tarification des prix des repas à appliquer dans le cadre de cette nouvelle DSP. En effet, les pénuries, l'inflation, le passage au bac inox, les augmentations de salaires de la branche restauration, la baisse du nombre de repas prévisionnels sur 5 ans ont entraîné une augmentation importante de 17% des tarifs unitaires entre ceux pratiqués par ELIOR en 2021-2022 et ceux mentionnés par SOGERES dans leur réponse. Se pose donc la façon de fixer les tarifs des repas réellement facturés aux familles.

Un petit rappel : après application de la participation financière de la Ville au coût des repas, les tarifs réellement facturés aux familles en 2021-2022 par Elior sont de 0,52€ au tarif plancher et de 6,17€ au tarif plafond. Une première hypothèse aurait été de répercuter sur les tarifs des repas facturés aux familles la hausse de 17%. Les tarifs auraient été dans ce cas de 61 centimes d'€ pour le prix plancher et de 7,22 € pour le prix plafond, soit donc une augmentation respectivement de 0,10€ et de 1,03 €. Cette hypothèse n'est pas retenue, la majorité municipale ne souhaite pas en effet imputer aux familles une telle hausse de 17% des tarifs des repas. Dans le contexte inflationniste actuel, une autre proposition aurait consisté à répercuter que la seule inflation soit donc + 4,8 %, dernier indice publié par l'Insee au 29 avril 2022. Ce taux est bien en-deçà des prévisions d'augmentation de l'inflation à 10% en fin d'année et ne correspond pas à la réalité de la situation évoquée sur la restauration scolaire. Aussi, ce qui est proposé est un partage à 50/50 de cette augmentation de 17% entre les familles et la Ville, soit donc une augmentation pour les familles des tarifs des repas de 8,5% et une augmentation



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

de 8,5% pour la Ville de sa participation financière. Le tarif plancher sera dans cette hypothèse de 0,56 €, soit 0,04€ par repas, soit plus de 0,64€ par mois par enfant sur une base de 4 repas par semaine. Et le tarif plafond sera, dans cette hypothèse de 6,69€, soit plus de 0,52€ par repas, soit plus 8,32€ par mois par enfant sur une base de 4 repas par semaine. Ces nouveaux tarifs feront l'objet d'une décision que prendra Monsieur le Maire et d'une communication lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire, j'en ai fini.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour cette présentation complète de cette délibération.
Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Jacques GRUBER rappelle les raisons de ce projet de délibération. Il expose ensuite le déroulement de l'appel d'offre, et détaille les différents documents joints. Le contrat sera signé avec la Société SOGERES et les principaux éléments de celui-ci sont présentés.

Xavier BRUNSCHWICG s'inquiète sur les conséquences de l'inflation, et souhaiterait connaître les conditions contractuelles prévues à cet effet. Jacques GRUBER lui précise que le contrat prévoit une clause de « revoyure », mais avec une non-utilisation pendant les 2 premières années.

Concernant le développement durable, Xavier BRUNSCHWICG demande quelles étaient les demandes de la Ville, et quelles sont les modifications les plus importantes qui interviendront dans les assiettes. Jacques GRUBER met en avant l'augmentation attendue de l'aspect dégustatif, avec plus de fait-maison, une légumerie très moderne permettant de travailler du frais. De plus, SOGERES peut faire état d'une fidélisation de leurs clients à hauteur de 98%.

Raphaël MAYCHMAZ demande quels mécanismes ont été mis en place pour évaluer l'impact sur les repas. Jacques GRUBER lui précise qu'il existe un système propre à l'entreprise, très performant pour suivre les observations des enfants.

La Commission des Finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup, Monsieur le Rapporteur.
Y a-t-il des questions ? Madame POTIER.

Delphine POTIER : Oui, des remarques.

Alors nous voudrions tout d'abord saluer le gros travail qui a été effectué par les services de la Ville depuis fin 2020 sur ce sujet de renouvellement de délégation de service public pour la restauration scolaire, remercier également les parents d'élèves qui ont donné de leur temps pour participer à l'élaboration d'un questionnaire, dans le but de recueillir les attentes des parents.

Alors, nous avons bien entendu vos efforts dans votre communication de début de Conseil, Monsieur Gruber, pour justifier que toutes les alternatives ont bien été étudiées et rappeler aussi que vous avez même fait appel à un cabinet de Conseil pour cela.

Permettez-nous juste de réitérer notre commentaire de l'époque quant au sérieux et à la sincérité de l'étude qui avait été faite notamment sur la mise en place d'une cuisine centrale locale. On regrette également que certains résultats de la consultation des parents n'ont pas été pris en compte dans le cahier des charges, alors c'était un autre contexte, notamment sur une éventuelle augmentation de ce qu'il y a dans l'assiette. Ce qu'il faut bien voir, c'est que dans l'assiette, pour les enfants, je ne sais plus exactement, mais c'est un tout petit peu plus de 2€ de matières premières. Donc, une fois qu'on a dit ça, ce qu'il faut espérer, c'est que nos enfants soient plus satisfaits. Après, il n'y a pas forcément de magie, quand on n'a pas beaucoup de moyens, ça ne peut pas vraiment être extraordinaire, mais espérons-le. Parce qu'il faut que les parents soient bien conscients que ce contrat est pour 5 ans donc on risque de se retrouver en 2027, en cas d'insatisfaction, dans la même incapacité de changer de modèle et donc on se retrouvera à devoir reprendre le délégataire actuel, si on est insatisfait de celui qui est sélectionné aujourd'hui.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Jacques GRUBER : Je vous remercie pour tous les remerciements que vous avez adressés effectivement aux services, j'y ai aussi beaucoup travaillé et avec beaucoup d'attention avec les services à la fois juridiques et de l'éducation. Il y a un point dans ce que j'ai entendu effectivement, c'est le fait que, sur la cuisine centrale manifestement, j'ai beau expliqué et réexpliqué, je voudrais juste vous dire Madame Potier, que les parents d'élèves ont eu l'occasion de s'exprimer en commission de restauration et le sujet cuisine centrale existe uniquement à un seul endroit, c'est à Montretout. Je ne sais pas très bien pourquoi, mais j'ai mes petites idées sur le sujet. C'est uniquement localisé à Montretout. Donc il y a une vraie difficulté à vous faire comprendre pourquoi il n'y a pas de cuisine centrale à Saint-Cloud possible. Je vous rappelle qu'il y a une cuisine centrale qui a existé à Saint cloud. Elle n'est pas remise en état, tout simplement parce qu'on n'est pas dans une situation de faire tous les investissements nécessaires et on ne va certainement pas monopoliser du foncier sur le sujet. Après, vous aviez effectivement eu l'occasion de proposer une alternative qui consistait à s'associer avec d'autres communes. Sachez que j'ai fait aussi le tour des autres communes dans le dans le secteur et qu'on se retrouve avec des communes qui n'ont pas du tout envie de partager une cuisine centrale. Et je sais aussi, par ailleurs, que vous avez des communes qui se sont associées à faire des cuisines centrales et qui se retrouvent dans la grosse difficulté de gérer une cuisine centrale et de la prendre au niveau d'une responsabilité d'une Ville, c'est quelque chose qu'il est extrêmement difficile maintenant de maîtriser. Et j'ai assisté à plusieurs réunions avec des adjoints du réseau Éducation et je peux vous dire que toutes les communes qui se retrouvent en situation de gérer une cuisine centrale, en régie ou même avec des marchés publics, se retrouvent en réelle difficulté pour gérer les approvisionnements, pour gérer la capacité de suivre la loi Egalim et la complexité alimentaire. Et je me félicite tous les jours de ce choix qui a été fait auparavant, et je n'étais pas en responsabilité sur la DSP et je peux vous dire que c'est un choix qu'il va falloir effectivement maintenir, parce que c'est une excellente solution pour la Ville. Je voudrais juste rappeler un point, ce qui compte avant tout, c'est effectivement que les enfants mangent des produits de qualité, qu'ils finissent leur assiette, et c'est effectivement ce qui se passe sur la Ville. Je vais suffisamment en restauration scolaire pour le constater. Je peux vous dire que les parents sont satisfaits à chaque fois qu'ils viennent effectivement en restauration scolaire pour tester, pour voir, pour voir comment ça se passe. Je vous invite encore une fois, Madame Potier à venir. C'est au moins la quatrième fois que je vous fais cette invitation. Venez vous rendre compte de vous-même comment ça se passe et après vous serez en situation de pouvoir effectivement apporter, c'est ça que j'attends de votre part, apporter, non pas systématiquement revenir sur le choix de la cuisine centrale, c'est un faux débat, ce sujet est clos, on n'en parle plus, ce n'est pas possible de pouvoir encore imaginer qu'il y aurait une cuisine centrale à Saint cloud ou l'imaginer dans une autre ville, à un autre endroit, parce que, de toute manière, on se retrouvera toujours avec le problème de la liaison froide, et toujours avec les difficultés de gestion d'une cuisine, et la Ville n'a pas cette capacité à faire. J'en ai fini, Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Madame, DOUTSAS, allez-y.

Irène DOUTSAS : Je voudrais juste apporter une petite rectification, puisqu'il y a beaucoup de parents d'élèves, du quartier des Coteaux notamment, qui sont allés voir justement la journée où on pouvait assister au repas, et ils sont assez effarés de la quantité de nourriture qui est jetée, et il y a même des classes entières d'élèves qui touchent à peine leur assiette. Enfin, c'est juste une rectification par rapport au fait que tous les parents sont très satisfaits.

Jacques GRUBER : Alors c'est un vrai sujet sur lequel on travaille. Pourquoi un enfant ne mange pas son assiette ? C'est un sujet qui est compliqué, il y a beaucoup d'aspects subjectifs là-dessus. Il y a la qualité effectivement des produits, surtout comment ça arrive au niveau de l'enfant, comment on fait en sorte que l'assiette qui est présentée soit appétante et que l'enfant puisse effectivement après derrière manger. Le problème que l'on a, c'est que vous avez des phénomènes. J'étais aux Coteaux, j'ai pu voir, j'y étais. Ce qu'on a constaté, c'est que, par exemple, vous avez une grande différence entre ce qui se passe entre les classes de CE1 ou CE2, ils ont mangé extrêmement vite. En mangeant vite, effectivement, ils font du déchet. Pourquoi ils vont vite ? C'est tout simplement parce qu'ils étaient au moment du milieu du service et donc ils sont pris entre une récréation qui dure une demi-heure, d'un côté, ils se déplacent, ils font en 10 minutes leur repas pour repartir après en récréation. Oui, c'est un phénomène, je dirais, un peu collectif d'entraînement d'enfants. A contrario, les



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

enfants de CM2 qui avaient eu la récréation avant, ils ont pris tout leur temps, ils ont complètement vidé leur assiette.

Donc ce sont des sujets qui sont compliqués sur lesquels on travaille en permanence avec le délégataire, avec les animateurs, parce qu'on a une vraie volonté de faire en sorte que les enfants mangent et c'est ça qui compte. Donc c'est un travail permanent systématique avec toutes les personnes, avec toutes les remarques que font les parents. C'est pour cela qu'il y a des commissions de restauration et on tient compte de toutes ces remarques pour pouvoir systématiquement améliorer et puis travailler sur le comportement des enfants, parce que vous avez eu sans doute ou vous avez des enfants, vous savez bien que les enfants, ils sont tous par rapport à la nourriture avec des jugements qui sont inégaux. Il y a des plats qui vont plaire, il y a des plats qui ne vont pas plaire et c'est très subjectif et très personnel.

Le MAIRE : Merci beaucoup pour ce complément d'information très précis. Pas d'autres questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pas d'abstention (*en s'adressant aux membres l'opposition*) **Unanimité**, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement ses articles L1411-1 à L1411-9, L2121-29, L2131-2, **VU** la délibération du Conseil Municipal 2021-50 en date du 8 juillet 2021 approuvant le principe du recours à la délégation de service public relative à la gestion de la restauration collective pour les usagers scolaires, périscolaires et personnel communal,

VU les avis d'appel public à la concurrence publiés au B.O.A.M.P. (avis n°21-133249 publié le 07/10/21) au J.O.U.E (avis 2021/S 196-512251 publié le 08/10/21) et à L'Hôtellerie (avis n°3757) publié le 15/10/21,

VU l'avis de la commission de délégation de service public en vue d'engager les négociations avec le candidat en date du 19 janvier 2022,

VU le rapport du Maire sur le choix du délégataire,

VU le contrat de délégation de service public ci-annexé,

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'économie générale du contrat et les motifs du choix de la société retenue,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la procédure, le Maire souhaite attribuer le contrat à la société SOGERES SAS,

CONSIDERANT que la délégation de service public prendra effet dans les conditions suivantes :

- Le respect des prescriptions en termes de développement durable,
- Le respect des prescriptions qualitatives du contrat,
- Le respect des prescriptions de renouvellement, d'entretien et de maintenance du matériel,
- Le respect des prescriptions d'organisation du service et de reprise du personnel,
- L'utilisation de moyens de communication modernes et conséquents,
- Le nombre de repas à produire de 378 000/an,
- Les repas à 4 composantes,
- Le montant de la délégation établi à 14 065 720 € TTC sur la durée de 5 ans,
- La redevance versée à la Ville estimée à 53 000 € /an révisable,
- La grille tarifaire validée par la Ville annexée au contrat,
- Une clause de rétrocession des frais fixes inscrite dans le contrat au-delà du périmètre,
- Avec une prise d'effet à compter de sa notification au concessionnaire par la Ville et au plus tard le 1^{er} août 2022 pour une durée de 5 ans.

ENTENDU l'exposé de Jacques GRUBER, Adjoint au Maire délégué à l'Éducation,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : VALIDE le choix de la société SOGERES SAS identifiée sous le numéro SIRET 572 102 176 19623, dont le siège social est situé 30, Cours de l'Île Seguin – 92777 Boulogne Billancourt Cedex, représentée par sa Directrice générale, Madame Lydia RADIX, en tant que délégataire du service public pour la gestion de la restauration collective pour les usagers scolaires, périscolaires et personnel communal.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes du contrat, en particulier les conditions de rémunération du concessionnaire ainsi que la durée d'exploitation de 5 ans ferme.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire ou l'adjoint délégué à signer le contrat et tout acte y afférent avec la société SOGERES SAS.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours.

35 : SUBVENTION AU PROFIT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

Le MAIRE : Monsieur TREMINTIN.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Jean-Claude TREMINTIN : La Ville a toujours eu l'usage de participer à la lutte contre le cancer et verse une subvention chaque année, qui correspond d'ailleurs à la recette qui est recueillie par la piscine pendant une matinée. Cette matinée a été celle du 3 avril, où il y a eu 141 personnes qui sont effectivement venues à la piscine à ce moment-là, ce qui nous permet de pouvoir verser à la « Ligue contre le cancer » une subvention de 918,10 €.

Le MAIRE : Merci Monsieur Trémintin. Monsieur le Rapporteur. Alors du coup, Monsieur le Rapporteur, pardon.....

Jean-Claude TREMINTIN : oui, effectivement, c'était moi !
Monsieur le Maire rappelle, c'était vous lors de la commission des Finances, notre engagement dans la lutte contre le cancer. Le 3 avril dernier, la recette matinale de la piscine est versée à la Ligue. La commission des Finances émet à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-15,

VU le Code du Sport,

CONSIDÉRANT l'intérêt que représente l'opération « Nager à contre cancer » qui s'est déroulée à la piscine Municipale des Tourneroches le dimanche 3 avril 2022 de 9h à 12h45,

ENTENDU l'exposé de Jean-Claude TREMINTIN, Adjoint au Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **ACCORDE** une subvention de 918,10 € correspondant au produit des entrées réalisé à l'occasion de l'opération « Nager à contre cancer ».

ARTICLE 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits à l'article 70631 du budget de l'exercice en cours.

36 : ATTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT CULTUREL DANS LE CADRE DU CONCOURS D'ÉLOQUENCE DES ELEVES DE TROISIÈME DU COLLÈGE VERHAEREN

Le MAIRE : Madame SAGROUN.

Edith SAGROUN : Merci Monsieur le Maire.

Je vous ai parlé tout à l'heure du concours d'éloquence organisé par le Lions club auprès des 3 villes, Saint-Cloud, Garches et Vaucresson et voici la délibération qui s'ensuit. Donc les 3 communes souhaitent récompenser les 3 premiers de chaque ville par des bons d'achat culturel d'une valeur de 150 euros. Et afin de récompenser le jeune Clodoaldien qui aura le premier prix de la Ville de Saint cloud lors du concours d'éloquence, il est demandé au Conseil municipal de décider qu'un bon d'achat d'une valeur de 150 €, utilisable aux Cyclades, soit attribué au Clodoaldien lauréat. La dépense totale s'élève donc à 150,00 € et sera imputée au compte 6714 du budget de l'exercice en cours.

Le MAIRE : Merci Madame Sagroun. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : En l'absence d'Edith Sagroun, excusée, Monsieur le Maire, présente ce projet de délibération. La commission des Finances émet à l'unanimité un avis favorable.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite attribuer un bon d'achat au lauréat Clodoaldien du concours d'éloquence organisé par le Lions Club en partenariat avec les villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson,

ENTENDU l'exposé de la conseillère municipale déléguée à la Jeunesse,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **DÉCIDE** d'attribuer un bon d'achat culturel d'une valeur de 150 € au lauréat Clodoaldien du concours d'éloquence organisé par le Lions Club en partenariat avec les villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson.

ARTICLE 2 : **PRÉCISE** que le budget maximum consacré à cette récompense est fixé à 150 € et que le bon d'achat sera utilisable à la librairie « les Cyclades », située à Saint-Cloud.

ARTICLE 3 : **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en cours.

Nous avons **2 délibérations** qui sont sur le même sujet, la délibération **numéro 37** et la délibération **numéro 38**.

37 : CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA CAISSE DES ECOLES

La première, **délibération n° 37**, c'est suite à l'évolution législative de la loi et de l'organisation avec les partenaires sociaux. Dans les collectivités en France, il nous faut créer un **Comité social territorial commun entre la Collectivité et la Caisse des écoles** ; c'est l'objet de la délibération numéro 37 et donc c'est suite à la loi, j'essaie de regarder s'il y a la loi en référence, mais il n'y a pas la loi en référence, ça doit être quelque part, mais je ne la trouve pas, et ça nous permettra de tenir les élections professionnelles qui auront lieu le 8 décembre 2022.

38 : DETERMINATION DE LA COMPOSITION ET DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL ET DE SA FORMATION SPECIALISEE

Ensuite, dans la **délibération n°38**, toujours pour ce Comité social territorial, il nous faut fixer **la composition et les modalités de fonctionnement de ce Comité social territorial, ainsi que sa formation spécialisée** et nous vous proposons de partir sur un régime paritaire avec 4 représentants titulaires du personnel et 4 représentants titulaires des élus, ce qui était déjà le cas aujourd'hui. Mais aujourd'hui, nous avons deux instances qui seront fusionnées avec des formations spécialisées à l'intérieur de chacune, ce qui permettra de procéder donc le 8 décembre 2022, pour les organisations syndicales, à l'élection de 4 titulaires et de 4 suppléants pour tenir ce nouveau Comité social territorial, voilà. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : *(Concernant les deux délibérations)* Monsieur le Maire présente les évolutions légales qui modifient les structures des instances de concertation avec le personnel.

Les projets de résolution prévoient la création de cette nouvelle instance et d'en fixer les modalités de fonctionnement.

La Commission des Finances émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Le MAIRE : Merci. Donc nous allons procéder par délibération.

Délibération n° 37 : la création du comité social territorial.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 251-5, L. 251-7 et L. 251-9,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 modifié relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la concertation avec les organisations syndicales représentées dans les instances paritaires de la Ville de Saint-Cloud intervenue le 31 mars 2022, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

CONSIDÉRANT qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents,

CONSIDÉRANT l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et de la Caisse des Écoles : organigramme conjoint, organisation et problématique commune et meilleure gestion administrative des situations,

CONSIDÉRANT que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1^{er} janvier 2022 :

- Commune = 467 agents,

- Caisse des Ecoles = 30 agents,

permettent la création d'un Comité Social Territorial commun,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de créer un Comité social territorial commun à la Ville et à la Caisse des écoles.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de placer ce Comité social commun auprès de la commune de SAINT-CLOUD.

Délibération n° 38 : la détermination de la composition et les modalités de fonctionnement du Comité social territorial et de sa formation spécialisée.

Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 251-5, L. 251-7 et L. 251-9,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 modifié relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU la concertation avec les organisations syndicales représentées dans les instances paritaires de la Ville de Saint-Cloud intervenue le 31 mars 2022, soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

CONSIDÉRANT que, dans la perspective des prochaines élections professionnelles, il convient de déterminer le nombre de représentants du personnel au sein du comité social territorial et de sa formation spécialisée,

CONSIDÉRANT que l'effectif de la Ville de Saint-Cloud et de ses établissements publics rattachés au 1^{er} janvier 2022 est de 497 et que, pour les collectivités comptant entre 200 et 999 agents au 1^{er} janvier de l'année du scrutin, le nombre de représentants du personnel doit être compris entre 4 et 6,

CONSIDÉRANT que l'effectif de la Ville de Saint-Cloud et de ses établissements publics rattachés au 1^{er} janvier 2022 est supérieur à 200 nécessitant l'institution d'une formation spécialisée dédiée aux questions de santé, de sécurité et de conditions de travail,

CONSIDÉRANT qu'il convient également de se prononcer sur le maintien du paritarisme et sur l'opportunité de recueillir l'avis des représentants de la collectivité, en sus de celui des représentants du personnel.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de fixer à 4 (quatre) le nombre de représentants titulaires du personnel et, en nombre égal, à 4 (quatre) le nombre de représentants suppléants du personnel au sein du Comité social territorial et de sa formation spécialisée.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de maintenir le paritarisme au sein du Comité social territorial, comme au sein de la formation spécialisée.

ARTICLE 3 : DÉCIDE que les avis des représentants de la collectivité seront recueillis sur les dossiers et les projets présentés au sein du Comité social territorial et de sa formation spécialisée.

39 : AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le MAIRE : Donc cela concerne surtout la période estivale où il nous faut parfois recruter des agents sur une période déterminée. Et donc nous vous proposons de le faire en ayant recours à ce qu'on appelle des agents contractuels, c'est à dire des personnels qui ne sont pas titulaires de la fonction publique mais qui, sur un besoin occasionnel, viennent en tant que non permanents, sur des emplois non permanents, exercer une activité. Vous avez dans l'article 1 les emplois qui sont concernés.

Et donc je vous propose d'adopter cette délibération numéro 39. Monsieur le Rapporteur.

Jean-Claude TREMINTIN : Le Maire présente ce projet de délibération qui permettrait à la Ville de pouvoir utiliser ces vacataires pour les besoins saisonniers. La commission des Finances émet à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, merci.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique notamment son article L.332-23-2,

CONSIDÉRANT qu'en prévision de la période estivale et de la rentrée scolaire et afin d'assurer la continuité de service, il est nécessaire de renforcer les effectifs du pôle Social et Affaires Générales, du pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse, du pôle Culture, et des Services Techniques et Communication pour assurer soit des missions d'accueil du public, soit de gestion de dossiers et de rédaction de documents administratifs, soit des missions d'affichage, d'entretien de la voirie et des espaces verts,

CONSIDÉRANT qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article L.332-23-2° du code précité,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur Général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23-2° du code précité.

A ce titre seront créés au maximum :

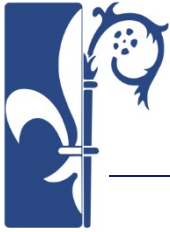
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent canicule ;
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil au sein des établissements du pôle culturel ;
- 3 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil et d'assistant administratif au sein du pôle Petite Enfance, Education, Jeunesse ;
- 4 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil au pôle Social et Affaires Générales ;
- 1 emploi à temps complet dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent d'accueil au sein du service Urbanisme ;
- 4 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'affichage, d'entretien de la voirie et des espaces verts au sein des Services Techniques et communication.

ARTICLE 2 : CONSTATE les besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant est inscrite au budget communal.

Enfin,

40 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JUIN 2022



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Mes chers collègues, c'est comme chaque fin de Conseil municipal, nous vous proposons de créer 3 postes au 1er juin 2022 qui sont, je le rappelle à chaque fois, pour des raisons d'évolution de carrière des agents ou de recrutement suite à départ, mais pas forcément la réalité ou, en tous les cas, le nombre d'emplois réellement budgétaires. Voilà mes chers collègues.

Monsieur le Rapporteur, qui est en pleine signature.

Jean-Claude TREMINTIN : Pour la modification du tableau des effectifs, la commission des Finances émet à l'unanimité un avis favorable.

Le MAIRE : Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE PAR 35 VOIX.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Fonction publique et notamment l'article 313-1,

VU le tableau des effectifs de la Ville en date du 1^{er} avril 2022 modifié par délibération du Conseil municipal en date du 31 mars 2022,

ENTENDU l'exposé du Maire,

ENTENDU l'avis du Rapporteur général de la Commission des Finances,

ARTICLE 1 : **Décide de CRÉER**, à compter du 1^{er} juin 2022 :

- 1 poste d'attaché territorial
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'attaché principal de conservation du patrimoine

ARTICLE 2 : **Décide d'ADOPTER** le tableau des effectifs annexé,

ARTICLE 3 : **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget communal.

Nous en arrivons aux questions diverses.

V- QUESTIONS DIVERSES

LE MAIRE : Je ne sais pas qui commence, C'est Monsieur BOSCHE ?

Pierre BOSCHE : Je me jette à l'eau, merci Monsieur le Maire. Nous avons certain nombre de questions aussi je vais être synthétique, comprenant que nos questions nous séparent de notre nuit.

1-Première question donc, le **projet de la caserne Sully**, sans revenir sur le long historique, pouvez-vous nous donner un état des lieux ? Qu'est-ce qui se passe avec ce projet qui a changé de nature, comme vous le savez ?

Le Maire : Oui, ça, je le sais d'autant plus que ce changement de nature est contraire à la loi qui a permis la vente du bien. Donc là-dessus je ne sais pas très bien d'ailleurs si la majorité que vous soutenez est la mieux placée d'ailleurs pour essayer d'expliquer comment on contourne la loi dans ce pays, mais c'est quand même bien le cas. Et donc la caserne Sully, pour nos administrés qui nous écoutent, a été vendue grâce à un dispositif qui s'appelle « la loi de mobilisation du foncier de l'État pour développer du logement social ». C'est une loi assez explicite, claire. La commune de Saint-Cloud a délibéré pour que le site soit inscrit dans le cadre de cette loi et que la caserne soit ensuite vendue. Une fois qu'elle a été vendue, je fais court, mais en fait tout d'un coup, on a abandonné le projet qui avait permis la vente pour en faire un « musée du grand siècle », voilà. Et donc, nous, nous sommes opposés à cette idée. Pour autant, l'acte a été, comment dirais-je, réalisé entre l'État vendeur et le



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Département acquéreur. Donc on en est là et on essaie de trouver des solutions pour faire évaluer le préjudice que la Ville a eu, puisque il y avait 7000 m², c'est précisé dans le contrat de vente ; 11000 m² pour les archives départementales et 7000 m² pour du logement étudiant. D'ailleurs, avant que le gouvernement ne démissionne, la ministre du Logement, que j'avais vue au mois de janvier, avait confirmé que le développement du logement étudiant était bien une priorité en Île-de-France. Mais je lui ai dit, j'en suis ravie, faites-le à la caserne Sully. Ça n'a pas été le cas, donc voilà, on en est là et, pour l'instant, on a une instruction, parce qu'on a fait un contentieux là-dessus, nous, on estime que la Ville est lésée et que c'est quand même bizarre dans ce pays de pouvoir allègrement comme ça contourner la loi. Donc on attend d'être audencé au tribunal administratif.

Pierre BOSCHE : D'accord. Sachant qu'il y a une nouvelle administration au niveau départemental, y a-t-il une chance que le département revienne sur cette décision de musée du grand siècle ?

Le MAIRE : Non, non, à priori non. Non, mais l'État pourrait demander la résolution de la vente, puisqu'il a vendu avec une décote. Je vous rappelle que l'objet de la vente n'est plus et le prix qui était la conséquence de l'objet n'est plus non plus. Donc, celui qui est lésé là-dedans, c'est l'État et la Ville après, par voie de conséquence.

Pierre BOSCHE : D'accord. On a constaté durant la campagne des présidentielles de nombreuses et assez systématiques dégradations des affiches électorales sur les panneaux officiels, tous les candidats d'ailleurs étaient concernés, quelle que soit leur étiquette politique. Des plaintes ont été déposées et, malgré les caméras placées en face des panneaux en fait, elles n'ont prospéré.

Est-ce que la Mairie pourrait rappeler dans un prochain Saint-Cloud mag. que cet arrachage est interdit sur ces panneaux officiels et passible d'une amende de 450 € ?

Le MAIRE : Je crois que c'est Monsieur ACHARD qui va vous répondre, mais c'est vrai qu'on avait observé ce phénomène pendant les municipales, d'ailleurs.

Jean-Christophe ACHARD : Oui, et sur des panneaux moins officiels, les deux. Bon, effectivement, encore une fois l'arrachage, les caricatures, les annotations péjoratives ou insultantes ont été fréquents sur les panneaux électoraux officiels. On le regrette tous, je pense dans ce Conseil, compte tenu de notre attachement au processus démocratique, dans un esprit de respect mutuel. Je pense d'ailleurs que ce respect aurait pu effectivement avantageusement s'étendre à l'ensemble des affichages publics tels que les colonnes Morris. Je n'ai néanmoins pas d'éléments factuels pour évoquer une aggravation. Mes sentiments viennent-ils du fait que certains y sont dorénavant plus sensibles, parce que touchés à leur tour par ce phénomène qui était alors jusque-là plus souvent réservé aux représentants de certains partis ? Je n'ai eu connaissance que d'une unique plainte, plainte que j'avais d'ailleurs sollicitée pour permettre le visionnage des images de vidéoprotection, ce qui est impossible sans une flagrance ou une réquisition judiciaire. Cette plainte a bien été instruite et suivie de l'émission d'une réquisition. L'analyse des bandes sur trois jours a permis un relevé positif par les services de la police municipale. Ce relevé d'images a été transmis à la police nationale. Je n'ai pas d'autre élément sur les suites données à ce stade, mais je souhaite, tout autant que vous, que, si une identification s'avérait possible, qu'une sanction soit prononcée et exécutée. Quant à rappeler dans le magazine les sanctions encourues, je ne suis pas certain que le public de l'électorat de notre magazine soit nécessairement le même que celui qui procède à ce type d'incivilité et je reste donc dubitatif sur cette mesure, mais pourquoi pas ? À titre personnel, je pense que nous pourrions peut-être envisager l'affichage d'une mention de rappel sur les panneaux si la réglementation l'autorise. Et je laisserai mon collègue Sacha Gaillard revenir vers vous, puisque absent ce jour, après l'examen de cette proposition, puisqu'il y a un point de droit sur la capacité qu'on a à mettre certaines mentions ou pas sur les tableaux publics et je n'ai pas la réponse à cette heure. Enfin, si cette question est aussi pour moi l'occasion d'évoquer ce qui me semble beaucoup plus préoccupant en matière de dégradation de l'expression démocratique libre, à savoir que trois agressions d'équipes de collages, suivies de dépôt de plaintes, ont été portées à notre connaissance lors de la récente campagne présidentielle.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le MAIRE : Merci Monsieur Achard pour ces précisions. Une autre question.

Catherine GREVELINK : Oui, je voulais aborder le sujet de la température de l'eau à la piscine municipale, température qui a été soudainement abaissée lors de la première semaine des vacances scolaires et qui a perduré. Donc d'après ce que nous comprenons, l'eau est à 26° contre 28° et dans les piscines environnantes, et j'ai encore appelé cet après-midi pour m'en assurer, c'est entre 28° et 30°. Donc quand on nage bien, ça peut peut-être à peu près aller, mais on a vite froid.

Le MAIRE : Monsieur TREMINTIN.

Jean-Christophe TREMINTIN : Dans le cadre des préconisations de l'agence régionale de santé, la température du grand bain doit être comprises entre 26° et 28°, puisqu'il s'agit d'un bassin sportif. Nous avons descendu la température de 28° à 26° effectivement. Pour le petit bain, nous maintenons 30° puisqu'il s'agit d'un bassin loisir avec beaucoup d'activités, d'initiation et d'apprentissage natatoire pour les enfants. Nous restons donc totalement dans le cadre des préconisations de l'ARS. Dans le contexte économique actuel, ces régularisations adoptées mi-avril doivent apporter des économies substantielles au vu de l'augmentation importante des coûts énergétiques, un plus aussi pour l'environnement et des économies dans le traitement de l'eau. En effet, plus l'eau est chaude, plus les bactéries se développent, donc nous constaterons une économie de chlore. La majorité des produits de traitement de l'eau, notamment le chlore ou l'oxygène actif, perdent de leur pouvoir désinfectant quand l'eau de la piscine devient trop chaude. Et plus la température de l'eau de la piscine augmente, plus l'eau va s'évaporer, elle sera donc moins concentrée en produits traitants et vous devez en mettre plus pour désinfecter correctement votre bassin. Enfin, il ne faut pas oublier que plus la température de l'eau de la piscine augmente, plus le temps de filtration devra être important. D'autre part, une eau de piscine trop chaude est une eau dans laquelle le PH va être très élevé, ce qui va se traduire par une prolifération d'algues, un risque de développement de calcaire dans la piscine, une irritation de la peau des baigneurs, etc..... Nous avons donc pris des mesures d'économie à caractère écologique. Nous ferons un point d'étape dans quelques temps pour apprécier le montant des économies réalisées.

Effectivement les piscines aux alentours n'ont pas pris cette mesure, mais il y a, par ailleurs, des piscines qui ont carrément fermé à cause de cette augmentation des coûts de l'énergie. De surcroît et pour notre bien-être, pour nos concitoyens, si nous nous référons au guide piscine, il faut rappeler que nager en eau froide a des effets bénéfiques sur la circulation sanguine, l'eau froide permet de stimuler la microcirculation, contribue à nourrir et à drainer les cellules et permet aux organes d'être bien alimentés, mais également une amélioration du système immunitaire, l'eau froide augmente les lymphocytes dans votre organisme et renforce donc votre immunité.

Le MAIRE : Monsieur Trémintin, vous avez tout à fait raison. Mais se baigner dans une eau à 26°, je n'appelle pas ça se baigner dans de l'eau froide. Je vous invite à aller dans le Sud Finistère, par exemple, où l'eau est à 16° ou 18°, et vous allez voir ce que c'est qu'une eau froide. L'eau à 26°, c'est quand même exemplaire. Et comme vous l'avez dit fort justement, nous avons un bassin qui est.

Catherine GREVELINK : Pour ma part, je vais

Le MAIRE : Mais, excusez-moi ma chère collègue, je suis en train de parler. Donc si vous voulez bien que je finisse, ça serait assez courtois. Donc vous rappelez tout à l'heure que nous avons un équipement sportif et non pas, on n'est pas au Balnéides ou à Center Parcs, ou à Aquaboulevard, et donc je pense qu'à un moment où tout le monde parle d'écologie, eh bien voilà, nous mettons en place une mesure qui aura un impact sur des produits de traitement, sur des consommations de fluides. On est tous à la recherche..., j'écoutais un slogan d'un éminent collègue du gouvernement qui disait que la meilleure énergie était celle qu'on ne consommait pas. Eh bien voilà,



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

nous essayons de diminuer nos consommations d'énergie tout en respectant bien sûr les baigneurs, puisqu' à 26°, je ne suis pas certain qu'on les mette dans une très grande difficulté.

Intervention inaudible

Bien sûr. Alors Madame Grevelink voulait reprendre la parole.

Catherine GREVELINK : Je vais régulièrement à la piscine. Je peux vous dire que tout le monde a froid.

Le MAIRE : Ecoutez, 26°, ce n'est quand même pas

Catherine GREVELINK : Et pourtant, je me baigne en Bretagne en été et je n'ai pas de souci pour ça.

Le MAIRE : Il fait sûrement plus de 26° en Bretagne, vous avez raison.

Catherine GREVELINK : il ne fait pas plus de 26°, mais ce n'est pas pareil.

Le MAIRE : Ah oui ce n'est pas pareil, d'accord. OK. Question suivante.

Catherine GREVELINK : Alors je reviens sur un sujet qu'on avait abordé en début d'année dernière pour pouvoir avoir une vision simple et rapide, une sorte de baromètre des avancements des différents projets de la Ville. Donc on a beaucoup de projets : les Avelines, les 3 Pierrots, la future gare du Grand Paris, la RD7, Sully, la Source.

Le MAIRE : Ah oui, chère collègue, mais c'est quand même étonnant, c'est ce que je disais tout à l'heure dans mon propos introductif, tout ça, ça s'appelle les dialogues de quartier. J'ai cru comprendre qu'il y en a eu trois qui se sont déroulés pour les six quartiers, à aucun de ces trois dialogues de quartier, l'opposition n'était présente, c'est son choix. Mais les Clodoaldiens ont des informations extrêmement régulières sur ces sujets. On fait même parfois des réunions publiques spécifiques. Sur les 3 pierrots, vous êtes membre du jury, vous n'êtes pas venue, vous avez fait la politique de la chaise vide. C'est quand même étonnant après de nous demander des tableaux de bord, alors que vous ne participez à rien. Moi je veux bien, mais ce n'est pas tout à fait comme cela que je conçois les choses. Mais, moi, je vous invite à participer à l'ensemble des réunions qui existent et vous verrez que les informations sont connues, publiques, il y a le magazine aussi. Enfin, tout cela est régulièrement communiqué et, donc, participez et vous serez informée.

Question suivante.

Delphine POTIER : Juste un mot avant de poser la question suivante. Enfin, aucun de nous n'a été invité pour participer au jury des 3 pierrots. La demande était plus d'avoir un état synthétique.

Le MAIRE : Excusez-moi, mais le jury des 3 pierrots, c'est extrêmement formel, c'est la Commission d'appels d'offres qui siège au jury et donc le membre de l'opposition, je crois que c'est Madame Grevelink, qui est membre de la commission d'appel d'offres, a été invitée. Elle n'est pas venue. C'est tout à fait formel.

Catherine GREVELINK : C'est exact, c'était en plein après-midi, un jour où je travaillais, donc pas très facile.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le MAIRE : Je peux le comprendre, mais après il ne faut pas nous reprocher le manque d'informations. Alors question suivante.

Delphine POTIER : Oui, alors, on a été contacté par plusieurs Clodoaldiens habitant boulevard de la République concernant les travaux qui s'enchaînent depuis des années sur la portion entre la Poste et la station BP. Ils subissent de nombreuses nuisances et certains se plaignent de ne plus pouvoir se garer. Alors ce sont des irritants du quotidien qui se traduisent à la fin par un ras-le-bol et il y a un sentiment d'injustice et nous disent payer leurs impôts comme tout le monde et ne pas pouvoir profiter pleinement de leur logement. Alors ça rejoint la question précédente, est-ce qu'on pourrait donner de la visibilité sur les fins de travaux et leur donner une lueur d'espoir pour une période un peu plus calme, pour qu'ils puissent souffler ?

Le MAIRE : Madame du SARTEL.

Capucine du SARTEL : Oui merci. Je suis un peu étonnée par votre description du boulevard, parce que nous avons eu, en fin d'année dernière jusqu'en février de cette année, des travaux d'AQUAVESC qui, je reconnais, ne sont pas passés très facilement, malgré l'œil extrêmement attentif des services. On a eu du mal à canaliser et à faire en sorte que tout se déroule au mieux. Donc c'est vrai que ça a été pénible à ce moment-là. Après, nous avons le marché. Et dernièrement, nous avons ENEDIS pour la rue Coutureau et qui s'est remis un petit peu sur le Boulevard de la République jusqu'à la librairie les Cyclades. Ces travaux d'ENEDIS sont terminés depuis aujourd'hui. AQUAVESC, c'est terminé depuis février. Et nous avons donc le marché qui reste. C'est vrai que ça donne un sentiment d'être très présent. On a beaucoup de places en moins, mais on ne peut pas se passer d'un changement de canalisations d'eau potable ; le marché non plus. Donc on ne sait pas faire autrement que ça. Mais sachez qu'en tout cas les services se donnent un mal de chien pour essayer de faire respecter leurs règles à tous ces intervenants. Voilà, mais AQUAVESC, ce n'était pas si facile.

Delphine POTIER : Je vous remercie.

Une question concernant les subventions aux associations à la suite de remontées de terrain également. Nous avons une proposition : nous pensons que ce serait une bonne chose de prévoir une petite enveloppe budgétaire dédiée aux nouvelles associations pour les aider à se lancer. Alors, je vous donne un exemple pour illustrer : une troupe de théâtre qui veut faire des représentations gratuites dans les hôpitaux ou les maisons de retraite, elle a au départ besoin de financement pour acheter, par exemple, des décors. Et c'est ce type d'association qui n'a pas forcément envie de remplir tous les formulaires, etc. Mais l'idée, ce ne serait évidemment pas de subventionner n'importe quelle association, mais de se dire que l'on dédie une enveloppe annuelle et pourquoi pas envisager un concours avec des critères pour récompenser et motiver les citoyens à la création d'associations.

Le MAIRE : Alors, ce dont vous nous parlez pourrait s'apparenter un peu à un incubateur de start-up, c'est à dire qu'on met un budget pour permettre à des associations de se créer. ça pourrait exister, ça pourrait s'entendre, mais ce n'est pas du tout la stratégie que nous suivons. Nous, nous avons, depuis maintenant de longues années, défini des politiques publiques spécifiques que nous pensions mieux assurer, un meilleur coût et un meilleur service, par le tissu associatif que par l'expression d'un service municipal. Et donc les associations que nous subventionnons à Saint-Cloud, ce n'est pas le cas dans toutes les villes, vous avez raison, mais les associations que nous subventionnons à Saint-Cloud sont celles qui sont en fait le prolongement de nos politiques publiques sur le plan culturel, sportif et social. Et donc c'est une tout autre stratégie que vous nous proposez, à laquelle on ne souscrit pas, parce qu'à ce moment-là, on a parlé tout à l'heure du compte administratif, Monsieur Porteix a présenté brillamment le résultat de l'exécution budgétaire de 2021 et donc ça voudrait dire qu'il faudrait augmenter la dépense, parce que c'est une dépense de fonctionnement ou bien au contraire, dans les 2 700 000 euros qui est à peu près l'enveloppe pour les subventions aux associations, redistribuer. Mais ça ferait énormément défaut aux associations qui assument des politiques publiques qui sont en partenariat avec la Ville et dont on a besoin. Je vous prends un seul exemple, le conservatoire. D'abord, il y a



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

des villes dans les Hauts-de-Seine où il n'y a plus de conservatoire. Et puis il y a des villes dans les Hauts-de-Seine où le conservatoire est municipal. Nous, nous avons fait le choix d'avoir un conservatoire associatif, de droit privé, et ça marche très bien. Je ne sais plus combien il y a d'adhérents au conservatoire, 800 ou peut-être un peu plus, [900 dit Ségolène de Larminat] 900 voilà, et donc nous donnons une subvention importante. Mais vous voyez, après toutes les initiatives, moi je veux bien le théâtre dans les hôpitaux mais ce n'est pas une politique publique que nous avons décidée, donc on ne va pas se mettre à subventionner tous les gens qui ont envie de faire un truc, même si c'est de qualité, même si c'est très bien. Je ne jette pas du tout l'anathème sur ces créations, mais, nous, en tous les cas, on a une stratégie, c'est qu'on a défini des politiques publiques et on les finance par le biais de subventions aux associations qui remplissent cette mission de politique publique.

Delphine POTIER : Le théâtre, c'était juste un exemple sur le principe, voilà.

Un autre sujet sur les cars de la Ville, les cars scolaires. Il y a une sortie qui était prévue dans le cadre du projet pédagogique de l'équipe d'animation du centre de loisirs des vacances de Pâques. Cette sortie a été annulée à la dernière minute, car les cars n'étaient pas en nombre suffisant. Alors évidemment, grosse déception des enfants, incompréhension totale des parents. Moi, ce que je constate, c'est que le manque de cars est un sujet récurrent depuis de nombreuses années. En tant que parent d'élève, j'ai d'ailleurs l'impression d'en entendre parler à chaque conseil d'école, un peu comme ce qui se passait pour les toilettes ou les stores, ce sont les sujets qui reviennent à chaque fois. Alors j'ai assez bon espoir, parce qu'à force d'en parler, d'en reparler, des budgets ont finalement été dégagés, en tout cas pour les sanitaires et les stores de l'école de Montretout. Non, mais plus sérieusement, est-ce que des mesures, enfin je crois que les parents en question sont venus vous voir Monsieur Gruber et, moi, je m'étais engagée à leur faire un retour pour savoir si des mesures avaient été prises pour qu'un tel problème de manque de cars et surtout une annonce à la dernière minute ne se reproduise pas.

Le MAIRE : Monsieur GRUBER.

Jacques GRUBER : Alors, j'ai effectivement eu l'occasion de recevoir la personne qui avait communiqué en faisant un mail et souhaitant me rencontrer. Et donc cette personne a compris que c'était effectivement un sujet exceptionnel, comme on s'est retrouvé dans une situation de devoir effectivement, de façon tout à fait exceptionnelle, devoir annuler un transport. Je voudrais juste rappeler qu'il y a plusieurs centaines de transports par an pour les écoles, pour les centres de loisirs, pour le sport. Et là on parle d'une annulation. Et donc on va rester à ce niveau-là, c'est une annulation sur près de 300 ou 400 déplacements par an qui sont réalisés, donc c'est quelque chose de tout à fait exceptionnel, il faut le prendre comme tel.

Le MAIRE : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a une autre question ?

Rafaël MAYCHMAZ : Oui, merci Monsieur le Maire. Ma question s'adresse à vous ou à Madame Askinazi, adjointe au commerce. Elle concerne les commerces situés sur le linéaire du parc de la Bérengère, qui est du côté du boulevard de la République. En allant à la rencontre de ces commerces qui sont juste à côté de chez moi, il y a quelque chose qui revient depuis un certain temps maintenant qui est que leur loyer est trop important au regard, selon eux, de la localisation ; notamment le fait que, par exemple, entre midi et 14h, n'ayant pas beaucoup d'entreprises à proximité, par exemple, la boulangerie ne vend pas de sandwiches, mais je pourrais citer d'autres exemples pour les autres commerces.

Ma question en fait, est assez simple, c'est : de quels leviers dispose la Ville ou le Territoire, soit pour agir sur la partie charges, donc pour soutenir les commerçants, peut-être échanger avec le propriétaire pour l'influencer, ou en tout cas, souligner que la Ville est attachée à ce que les commerces puissent quand même, entre guillemets, « gagner leur vie là-bas », ou soit sur la partie du coût chiffre d'affaires, notamment, par exemple en prenant des dispositions pour améliorer leur visibilité, l'accessibilité de ces commerces qui se situent dans une contre-allée, parce que ces commerces-là, je pense que tous les habitants du quartier du Val d'or y sont attachés et ça fait partie de la qualité de vie du quartier.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Le MAIRE : Madame ASKINAZI.

Françoise ASKINAZI : Alors effectivement, il s'agit donc de ces commerces qui sont dans la contre-allée, qui sont peu visibles. Alors moi je m'y suis rendue avec Pauline Geismar, déléguée de quartier, au mois de décembre, j'ai fait le tour, on a discuté avec eux un par un, il n'y a personne qui nous a dit qu'elle rencontrait des difficultés. Et du reste, vous ne me dites pas lequel des commerçants ? Moi je veux bien savoir lequel des commerçants, parce qu'il y a les pharmaciens, la boulangerie, le commerce qui est à vendre, la droguerie. Il y a aussi des grandes entités ; je vais m'y rendre, je vais discuter avec eux. Je vais me rapprocher aussi du gestionnaire, ce n'est pas sûr que j'obtienne quelque chose, mais je ferai l'effort, vu que c'est quand même un bail privé et quand ils ont signé, ils savaient où ils étaient quand même, la contre-allée. Néanmoins, on réfléchit sur une campagne d'affichage pour mettre en avant les commerçants, tous nos commerçants et les commerçants qui sont là aussi pour les mettre plus en avant.

Rafaël MAYCHMAZ : Merci.

Le MAIRE : Y a-t-il encore une question ?

Rafaël MAYCHMAZ : Autre question, celle-ci concerne un épisode récent de notre vie politique, les élections présidentielles 2022. Alors, en préambule, je tiens quand même à remercier les Clodoaldiens et les Clodoaldiennes qui se sont mobilisés pour faire vivre la démocratie en se rendant aux urnes, et l'ensemble des personnes qui ont participé à la tenue des bureaux de vote, avec une pensée évidemment particulière pour l'ensemble des assesseurs qui ont souhaité représenter Emmanuel Macron. L'entre-deux-tours de ces présidentielles opposa le Président-candidat, pour lequel notre groupe a fait campagne, face à la candidate du Rassemblement National, Marine Le Pen. Pour mémoire, les sondages donnaient alors de 55 à 58% pour Emmanuel Macron et donnaient de 43 à 45% pour Marine Le Pen, avec une marge d'erreur de 3 points en plus ou en moins. Un candidat du Rassemblement National au 2^{ème} tour, anciennement Front National, cela fait la troisième fois que cela arrive depuis le choc du 21 avril 2002 ; à l'époque, leur candidat avait obtenu au 2^{ème} tour presque 18% des voix. Entre temps, se sont succédés au pouvoir deux présidents issus de l'UMP, un président du parti socialiste et le président Emmanuel Macron. Dans l'entre-deux-tours, de nombreux maires du 92 ont appelé à voter Macron au 2^{ème} tour de la Présidentielle dans le cadre du Front républicain. Ce fut le cas, par exemple, à Rueil Malmaison, à Sèvres, à Chaville, à Chatillon, à Neuilly-sur-Seine ou à Issy-les-Moulineaux, pour ne citer qu'eux. On peut également citer l'initiative de l'ancien président Nicolas Sarkozy. Nous saluons également le parti socialiste qui a mené des actions de terrain sur notre commune pour amener à faire barrage à l'extrême droite. Loin de penser que « les citoyens n'ont pas besoin qu'on leur dise pour qui voter », nous croyons au contraire que le rôle des acteurs politique en période électorale est de se positionner et de convaincre pour mobiliser, d'autant plus lors d'un 2^{ème} tour comme celui-ci.

Ma question est donc toute simple : Monsieur le Maire, dans l'entre-deux-tours, vous êtes resté silencieux. Est-ce que vous pouvez nous dire simplement pourquoi ?

Le MAIRE : D'abord, Monsieur Maychmaz, vous n'êtes pas procureur et donc je n'ai aucune réponse à vous apporter.

Deuxièmement, je vais vous dire, vous faites soi-disant partie du nouveau monde avec de nouvelles conceptions politiques et en fait vous êtes pire que l'ancien. C'est incroyable votre façon de faire mais c'est très étonnant, j'ai le souvenir, parce que j'ai un peu de mémoire, et j'ai le souvenir du discours d'investiture en 2017 d'Emmanuel Macron qui s'était engagé à faire disparaître, dans les meilleurs délais, les SDF dans la rue bien sûr, on a vu le résultat, et aussi les extrêmes. Et il se trouve qu'au soir du 1^{er} tour en 2022, il a tellement bien réussi son pari qu'il s'est retrouvé face à Marine Le Pen et à Jean-Luc Mélenchon. Vous faisiez référence au président Chirac de 2002, il faisait 82%, Emmanuel Macron a fait 57%. Enfin, ça prouve, à mon avis, que le président Chirac était un meilleur candidat que le président Macron. Quant à donner des consignes de vote, moi, j'ai beaucoup trop de



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

respect pour les électeurs, contrairement à vous, pour les prendre pour des idiots. Est-ce que vous connaissez le score de Marine Le Pen à Saint-Cloud au 1^{er} tour ou le score de son père au 1^{er} tour en 2002 ? Il est aux alentours de 6 ou 7%. Et donc vous pensez qu'il serait utile, séant, mais vous allez peut-être moral, de donner des consignes de vote à des gens qui n'ont pas besoin de vous, Monsieur Maychmaz, ni de moi, d'ailleurs, pour savoir ce qu'ils ont à faire. Et, d'ailleurs, le résultat du 2^{ème} tour à Saint-Cloud l'a démontré. Donc la différence entre vous et moi, c'est que moi je ne prends pas les électeurs pour des idiots. Je pense que nos électeurs, les Français, sont passionnés de politique et qu'ils ont assez de maturité pour savoir quelle est leur responsabilité. Et si j'étais à votre place après 5 ans de pouvoir, je m'interrogerais sur la responsabilité de la majorité que vous soutenez qui a fait en sorte que Marine Le Pen soit quasiment à 43 ou 44% au 2nd tour de l'élection présidentielle. C'est ça la vérité. Merci beaucoup.

Rafaël MAYCHMAZ : Mais, excusez-moi, est ce que

Le MAIRE : Mais non,

Rafaël MAYCHMAZ : Mais dans les Villes ou les maires se sont prononcés, le score n'est pas forcément

Le MAIRE : Non mais Monsieur Maychmaz, vous êtes gentil mais vous voyez, moi, je vous écoute patiemment et Dieu sait qu'il faut juste de patience pour supporter votre morale ; eh bien voilà, vous devez faire la même chose. Vous devez écouter ma réponse et une fois qu'on a répondu, on passe à un sujet suivant, sinon on ne s'en sort pas.

Madame DOUTSAS.

Irène DOUTSAS : Je vais poser deux questions sur deux crèches.

1- La Mairie s'est engagée à recruter du personnel Petite enfance pour les crèches de la Ville. Or, la crèche des Lutins va fermer d'ici peu. Donc voilà, j'ai plusieurs questions que j'avais posées à Anne COVO par mail, mais qui ont été laissées sans réponse malheureusement : Quelle sera la date de fermeture ? Sera-t-elle définitive ? Pour quelle raison ferme-t-elle ? Que devient tout le personnel, comme la psychomotricienne ou les agents de restauration ? Les enfants vont être répartis sur d'autres crèches, parfois bien éloignées des lieux de résidence des parents.

2- Et pour la 2^{ème} crèche, la crèche la Petite Sirène attend également depuis septembre une éducatrice jeunes enfants que la section des bébés ne verra probablement jamais. La présence d'une éducatrice était-elle dans le cahier des charges ? Et contre quelles sanctions ?

Donc, en conclusion, plutôt que d'accorder une prime au 3^{ème} enfant sans condition de ressources, ne serait-il pas plus judicieux de mettre en œuvre les moyens, afin de proposer au Clodoaldien meilleur accueil de leur enfant ? Logement du personnel, meilleure attractivité des rémunérations et des conditions de travail, autant de leviers sans lesquels il est forcé de constater que la politique familiale de la Ville reste vaine au niveau des crèches.

Le MAIRE : Madame COVO.

Anne COVO : Merci beaucoup pour toutes vos questions.
Alors moi ce qui me perturbe, c'est que je vous ai répondu, à votre mail,



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

Irène DOITSAS : Aah, moi, je n'ai pas eu...

Anne COVO : Donc je vais vérifier dans mon ordinateur, mais je vous ai répondu en temps et en heure, 2 jours après vous aviez ma réponse.

Irène DOITSAS : Aah bon ?

Anne COVO : Mais je vais vérifier....

Irène DOITSAS : Je vous ai même renvoyé 2 fois, je vous ai écrit 2 fois.

Anne COVO : Bon, alors, la contrepartie de la fermeture des 24 places de cet établissement des Lutins, qui va arriver le 28 août 2022, c'est la réouverture de 27 places dans le quartier du Centre, à la même date, au sein des crèches *Clair de Lune* et *Petits pas*.

Donc je reprends, on ferme 24 places, on en ouvre 27, Petite sirène, Centre-ville. Petite sirène, c'est à côté des Lutins, quartier Coteaux. Même à pied ou avec une poussette, on le fait. Donc, les familles se sont vu proposer 2 choix, une place, Petite sirène dans le quartier des Coteaux et une dans le quartier du Centre, avec la préférence qu'ils souhaitaient. Les familles ont été informées avec Monsieur le Maire et moi, par visioconférence, et avec les directrices de crèches. Donc les familles se sont positionnées par rapport à ces choix.

Concernant les crèches rue de l'Yser, elles ont vocation à être démolies, puis reconstruites, afin de les rendre plus adaptées aux conditions actuelles d'accueil de l'enfant.

Pour répondre à votre question concernant l'éducatrice de jeunes enfants, vous dites qu'elle n'arrivera sûrement jamais, mais elle est arrivée en février.

Irène DOITSAS : Mais, j'ai un bébé, il n'y en a toujours pas.

Anne COVO : Elle est arrivée à la Petite Sirène en février dernier, elle est bien arrivée, elle est visible au vu et au su de tous.

Irène DOITSAS : A la section des bébés, moi, j'ai mon bébé, je n'ai jamais vu d'assistance.....

Anne COVO : Alors je vous invite à venir avec moi, on ira la saluer toutes les deux si vous voulez, mais elle est arrivée en février 2022

Irène DOITSAS : Eh bien, alors là, elle n'a pas franchi le seuil de

Anne COVO : Maintenant, concernant la prime du 3^{ème} enfant, sa suppression ne résoudrait en rien les difficultés de recrutement de personnel, qui ne sont pas une question financière. En effet, les rémunérations ont été substantiellement revalorisées par la Ville en octobre 2021. Et ces difficultés résultent surtout du manque de place dans les instituts de formation. Voilà, merci Monsieur le Maire.

Le MAIRE : Une petite précision suite à la réponse de Madame Covo, c'est un sujet qui revient régulièrement. Souvent, Monsieur Brunschvicg utilise ce moyen, ou peut-être vous aussi, « mais vous savez en fait, s'il y avait des logements sociaux plus nombreux à Saint-Cloud, on aurait des éducatrices de jeunes enfants ou des



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

auxiliaires de puériculture. Alors je me suis dit que si c'était Monsieur Brunshvicg ou vous qui le disiez, ça devait sûrement être vrai et donc j'ai cherché à regarder un peu ce qu'il se passait dans les villes où il y avait un taux SRU assez fort, vous voyez, et notamment à Nanterre par exemple, qui est à plus de 50% de logements sociaux. Vous savez combien il y a de berceaux fermés à Nanterre ? 30%. 30% des berceaux de Nanterre sont fermés, 50% de logements sociaux. Donc je pense que, vous voyez, le problème est peut-être un peu plus complexe que ce que vous dites et c'est un problème qui est, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, assez général dans l'Ouest parisien. Ce n'est pas du tout un problème national, il y a une pénurie d'infirmières sur le plan national dans les hôpitaux, il y a plein de CHU qui sont pourtant des grands centres hospitaliers qui ont des lits fermés, ça, c'est national. Nous, dans l'Ouest parisien, on a un vrai problème de l'attractivité de l'emploi dans les filières médico-sociales, et notamment pour les éducatrices de jeunes enfants ou les auxiliaires de puériculture et ce, quel que soit le taux SRU de la Ville. Donc du coup, ce n'est pas le bon argument. Comme l'a dit fort justement Madame Covo, nous avons d'ailleurs mené toute une étude pour effectivement regarder, même si la rémunération dans la fonction publique est extrêmement encadrée, nous avons mené une étude pour regarder si nos personnels étaient un petit peu moins, comment dirais-je, gratifiés sur le plan salarial, effectivement, on était dans une fourchette de moyenne basse. Et nous avons révisé l'ensemble de ces rémunérations, à la fois pour les jeunes filles, parce que c'est quand même en très grande majorité du personnel féminin, que nous allions embaucher, mais aussi pour celles qui sont présentes et ça a été un coût de revalorisation pour la Ville aux alentours, je crois, de 120 000 ou 130 000€ de masse salariale supplémentaire. Et donc nous sommes très actifs sur ce sujet mais, comme beaucoup de communes, je vous ai cité Nanterre mais Suresnes, qui doit avoir un taux de logements sociaux supérieur à pas loin de 40%, 36% je crois, a une centaine de berceaux fermés, il y en a 120 je crois à Rueil, il y en a beaucoup à Neuilly, enfin, il y en a un peu partout. Donc vous voyez que c'est tout à fait indépendant de la politique que nous menons. Et dernière chose, vous êtes une nouvelle arrivée dans notre Conseil municipal, mais la prime au 3^{ème} enfant, Madame Doutsas, n'a rien à voir avec l'embauche des auxiliaires de puériculture ou des éducatrices de jeunes enfants. La prime au 3^{ème} enfant est destinée aux familles, ça n'a rien à voir avec la rémunération des agents ou à leur statut social. Et, par contre ça c'est un point de désaccord que nous avons avec votre groupe, elle est effectivement donnée sans conditions de ressources, parce que, nous, nous ne nous intéressons pas de façon monocoloré qu'à la politique sociale, nous nous intéressons aussi au soutien et à la politique familiale. Il suffit de regarder la corrélation entre la disparition de l'universalisme de la politique familiale dans notre pays avec la baisse de la natalité pour voir que de temps en temps, les symboles, parce que je sais très bien que les familles ne font pas un enfant pour toucher une prime, je suis tout à fait d'accord avec vous, par contre, les symboles ont une importance dans notre pays et notamment en politique, et le fait que la puissance publique accompagne des familles, c'est un signe positif qui fait qu'à un moment, on encourage cette aventure assez singulière qui est celle de s'engager à avoir des enfants, les éduquer et en faire des adultes responsables demain. Eh bien nous pensons, nous, modestement qu'en mettant en place cette prime au 3^{ème} enfant sans condition de ressources, nous donnons un signal à ceux qui s'engagent dans cette voie, qui est une voie difficile, il suffit de regarder l'actualité tous les jours pour voir que ce n'est pas si simple que cela et c'est notre moyen, notre reconnaissance envers ces familles qui s'engagent dans ce dispositif.

Anne COVO : Et je tiens à ajouter également que les enfants qui vont quitter Les Lutins, qui vont arriver donc soit à Petite Sirène, soit dans le centre-ville, seront accompagnés de la personne qui s'occupe d'eux actuellement déjà, c'est à dire que leur référente va les suivre. Ils ne vont pas changer également de référent. Ils changeront d'univers géographique mais ils garderont leur référent actuel.

Le MAIRE : Merci pour ces précisions. Nous avons d'ailleurs fait une réunion de concertation avec les familles avant de décider cela et, d'ailleurs, la réunion a été très bien accueillie, l'accompagnement des familles se fait très très bien. Et, franchement, compte tenu de la situation, c'est plutôt une bonne solution pour l'avenir de ces enfants.

Voilà, je crois que nous n'avons plus de questions à l'ordre du jour et donc la séance est levée, merci beaucoup.



Procès-verbal du Conseil municipal du 19 mai 2022

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à : 23h30

Le Maire, soussigné, constate que le compte-rendu du 19 mai 2022 concernant toutes les délibérations prises par le Conseil municipal dans ladite séance, a été affiché par extrait le 25 mai 2022 et ce, conformément aux prescriptions de l'article L2121.26 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que sur tous les panneaux d'affichage municipaux et celui-ci a fait l'objet d'une publication numérique sur le site internet de la Ville, le 00 juin 2022.

Enfin il sera publié sur le site internet de la Ville dans "L'Officiel de Saint-Cloud" et distribué dans les foyers des Clodoaldiens demandeurs et/ou envoyé par voie numérique.

LE MAIRE,

Éric BERDOATI